



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations.		5
I. Vue d'ensemble	1–4	7
II. État des activités de maintien de la paix	5–11	9
III. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	12–16	10
IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	17–148	20
A. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/61/852) et approuvées par l'Assemblée générale	17–82	20
B. Projets d'initiatives de gestion au Siège	83–112	44
C. Projets d'initiatives de gestion dans les missions	113–137	55
D. Ressources proposées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	138–148	61

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



V.	État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2007	149–150	72
VI.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	151–155	72
	A. Gestion du matériel appartenant aux contingents	151–152	72
	B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	153–155	73
VII.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	156–160	74
VIII.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	161	77
Annexes			
I.	Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007		78
II.	Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, à compter d'août 2006		82
III.	Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, tels que révisés en août 2007		83

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, le présent rapport contient un aperçu général des aspects financiers et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouvera un tableau récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (exercice 2006/07) et des propositions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09). On y trouvera également les mesures prises pour donner suite aux demandes figurant dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, ainsi qu'à celles formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport général sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/61/852) et approuvées par l'Assemblée générale. Les mesures de gestion que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se proposent d'appliquer pour 2008/09 y sont exposées dans les grandes lignes. Une section sur l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix figure également dans le rapport d'ensemble.

Pour l'exercice 2006/07, le montant total des dépenses s'est élevé à 5 156 900 000 dollars, par rapport à un montant approuvé de 5 399 100 000 dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué ci-dessous.

Exécution du budget

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2006-30 juin 2007		Écarts	
	Montant alloué	Dépenses	Montant	Pourcentage
Missions	5 174,6	4 946,3	228,3	4,4
Base de soutien logistique des Nations Unies ^a	35,5	32,9	2,6	7,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^a	189,0	177,7	11,3	6,0
Total partiel	5 399,1	5 156,9	242,2	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	8,0	7,2	0,8	10,8
Total	5 407,1	5 164,1	243,0	4,5

^a Le montant alloué est fondé sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

Les ressources financières prévues pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 sont estimées à 7 368 300 000 dollars, contre un montant approuvé de 6 739 000 000 de dollars pour l'exercice 2007/08, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué ci-dessous :

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>1^{er} juillet 2007- 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2008- 30 juin 2009</i>	<i>Écarts</i>	
	<i>(montants alloués)</i>	<i>(dépenses prévues)</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	6 468,1	7 034,8	566,7	8,8
Base de soutien logistique des Nations Unies ^a	40,4	45,8	5,4	13,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^a	230,5	287,7	57,2	24,8
Total partiel	6 739,0	7 368,3	629,3	9,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7,8	7,8	0,0	0,6
Total	6 746,8	7 376,1	629,3	9,3

^a Le montant alloué est fondé sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre VIII du présent rapport.

Abréviations

BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BRSAO	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
BSCI	Bureau des Services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
BUNUTIL	Bureau des Nations Unies au Timor-Leste
CMCN	Commission mixte Cameroun-Nigéria
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
IIC	Commission d'enquête internationale indépendante
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	Mission de l'ONU en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
UNTOP	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan

I. Vue d'ensemble

1. Le tableau 1 donne un aperçu général de l'évolution des opérations de maintien de la paix du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2009.

Tableau 1
**Ampleur des missions de maintien de la paix, politiques
 et de consolidation de la paix et personnel civil d'appui aux missions^a**

Nombre/effectif/montant	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09 ^b
A. Missions de maintien de la paix							
Missions en cours ^c	14	16	15	17	16	17	17
Missions achevées	–	2	–	2	1	–	–
Pays fournissant des militaires et du personnel de police	90	97	105	109	114	119	119
Contingents	36 000	48 988	58 838	63 099	72 628	93 175	88 706
Observateurs militaires ^c	1 804	2 013	2 155	2 683	2 645	3 053	2 922
Police des Nations Unies	5 979	4 148	5 043	4 814	5 467	9 919	9 667
Unités de police des Nations Unies constituées	960	1 100	1 715	2 625	3 997	6 981	6 872
Personnel civil (missions) ^{c, d}	11 353	10 545	12 236	13 225	18 921	27 801	28 727
Budget du maintien de la paix ^e (en milliards de dollars des États-Unis)	2,5	2,7	4,2	4,8	5,0	6,7	7,4
B. Missions politiques et missions de consolidation de la paix							
Missions en cours ^f	12	11	15	16	17	17	17
Militaires et personnel de police	14	12	35	265	289	539	551
Personnel civil (missions) ^g	908	1 916	1 571	2 393	2 924	4 794	3 997
Budget ^h (en millions de dollars des États-Unis)	37,1	46,7	92,1	156,7	357,4	448,6	386,6
C. Personnel civil d'appui aux missionsⁱ							
Budget (en millions de dollars des États-Unis)	122,5	141,6	158,6	187,0	233,8	280,5	333,5

^a Les chiffres se rapportant aux contingents, au personnel de police et au personnel civil correspondent à l'effectif le plus élevé atteint entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2007, au plafond approuvé pour 2007/08 et à l'effectif prévu pour 2008/09. Ils annulent et remplacent les chiffres communiqués dans le rapport intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 » (A/61/786).

^b Eu égard au mandat actuel des missions en cours.

^c Avec l'UNMOGIP et l'ONUST, mais sans la Base de soutien logistique des Nations Unies.

^d Personnel recruté sur les plans international et national et Volontaires des Nations Unies; effectif le plus élevé atteint entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2007, effectif approuvé pour 2007/08 et effectif prévu pour 2008/09, y compris les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Comprend les budgets annuels de l'ensemble des missions de maintien de la paix, le compte d'appui et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, mais pas le budget de l'UNMOGIP ni celui de l'ONUST.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^f Missions politiques spéciales appuyées par le Département des opérations de maintien de la paix, à savoir le BANUGBIS, le BINUB, le BINUSIL, le BONUCA, le BRSAO, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, le Bureau de l'Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, la CMNC, le Comité des personnes disparues à Chypre, l'IIC, la MANUA, la MANUI, la MINUNEP, l'UNPOS et l'UNSCO.

^g Les données récapitulatives pour 2002/03 et 2003/04 correspondent à l'effectif autorisé tandis que celles se rapportant aux exercices 2004/05 à 2006/07 correspondent à l'effectif le plus élevé; les données pour 2007/08 correspondent à l'effectif approuvé et celles pour 2008/09 correspondent à l'effectif prévu, notamment pour l'ensemble des missions politiques spéciales. Les données correspondent aux années civiles 2002 à 2008.

^h Correspond aux projets de budgets notamment pour l'ensemble des missions politiques spéciales. Les données correspondent aux années civiles 2002 à 2008.

ⁱ Pour les exercices 2002/03 à 2007/08, les chiffres correspondent au nombre de postes autorisés financés par le compte d'appui, le budget ordinaire (Département des opérations de maintien de la paix uniquement) et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies; pour 2008/09, ils tiennent compte des postes autorisés financés par le budget ordinaire (2007-2008) et des projections concernant les postes qui seront financés par le compte d'appui et le budget de la Base de soutien logistique.

2. Comme l'indique le tableau 1, les activités de maintien de la paix ont augmenté de façon spectaculaire depuis l'exercice 2002/03. L'effectif des contingents est passé de 36 000 hommes en 2002/03 à 88 706 hommes (selon les estimations) en 2008/09, soit une augmentation de 146 %. La gamme des activités de maintien de la paix s'est élargie, depuis les missions traditionnelles aux effectifs restreints jusqu'aux nouvelles missions multidimensionnelles, intégrées, plus complexes et aux effectifs plus importants. Entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2009, le montant total du budget des opérations de maintien de la paix devrait avoir triplé, alors qu'on ne devrait compter que trois missions actives en plus en 2008/09 par rapport à 2002/03.

3. De même, le nombre de missions politiques et de consolidation de la paix auxquelles le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions apportent un appui ou dont ils ont principalement la charge est passé de 12 en 2002 à 17 en 2008. Le montant total du budget de ces missions a lui aussi augmenté, passant de 37,1 millions de dollars en 2002 à 386,6 millions de dollars en 2008.

4. Le présent rapport rend compte de l'état actuel des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Il contient un récapitulatif de l'exécution des budgets des missions de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui pour l'exercice 2006/07, ainsi que des renseignements sur la suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport général sur les aspects administratifs et financiers du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/61/852) et approuvées par l'Assemblée générale. On y trouvera également les mesures de gestion que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions envisagent d'appliquer pendant l'exercice 2008/09, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi qu'un aperçu

préliminaire des propositions budgétaires pour cet exercice. Un récapitulatif concernant l'état au 30 juin 2007 du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix est présenté à la section V. La section VI contient des données à jour sur la gestion du matériel appartenant aux contingents et les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées. La section VII contient des renseignements sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

II. État des activités de maintien de la paix

5. Le Département des opérations de maintien de la paix dirige et gère 17 opérations de maintien de la paix, 4 missions politiques spéciales (BINUB, BINUSIL, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo et MANUA) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le Département de l'appui aux missions soutient ces opérations sur le terrain et la Base de soutien logistique, ainsi que 13 autres missions politiques spéciales des Nations Unies.

6. En 2007, les deux départements se sont essentiellement consacrés à planifier, doter en matériel et déployer en temps voulu deux nouvelles opérations au Darfour (MINUAD) et en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), créées par le Conseil de sécurité respectivement dans ses résolutions 1769 (2007) et 1778 (2007). Ces deux opérations exceptionnelles et complexes supposent un déploiement quasiment au cœur du continent africain et d'immenses lignes de ravitaillement en terrain inhospitalier. Elles seront particulièrement difficiles à mener car elles exigent une collaboration étroite avec les organisations partenaires. Avec l'introduction des forces hybrides, les opérations de maintien de la paix entrent dans une nouvelle ère. Il faudra faire preuve d'une patience et d'une vigilance considérables et procéder à de nombreux ajustements afin d'établir des partenariats efficaces et complémentaires permettant de faire face à ces difficultés.

7. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font intervenir environ 140 000 femmes et hommes sur le terrain, qui doivent accomplir leurs diverses tâches dans un contexte instable et incertain. Les contingents et les forces de police (les fameux Casques bleus, emblèmes des activités de maintien de la paix des Nations Unies) sont chargés des dispositions transitoires de sécurité qui sont le fondement des multiples stratégies interdépendantes adoptées en vue de l'exécution des mandats de plus en plus divers et musclés définis par le Conseil de sécurité.

8. Afin d'exécuter ces mandats, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont en train d'appliquer les réformes lancées en 2005 dans le cadre du programme « Opérations de paix 2010 ». Cette initiative distingue cinq composantes indispensables au succès des opérations de paix : le personnel, la doctrine, les partenariats, les ressources et l'organisation. La décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279 du 29 juin 2007 de renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, notamment grâce à la création du Département de l'appui aux missions, représente une étape cruciale de la mise en place des structures et des capacités nécessaires pour réaliser les objectifs du programme « Opérations de paix 2010 ». Les décisions prises créent avant tout les conditions voulues pour améliorer les résultats obtenus et

l'appui fourni aux fins de l'exécution des mandats définis par le Conseil de sécurité. Elles permettent également de mieux gérer les ressources que l'Organisation alloue au maintien de la paix afin de davantage aider et protéger les victimes des conflits. Ce faisant, l'Organisation doit également veiller à respecter son devoir de protection du personnel des Nations Unies engagé dans ces efforts.

9. Le plan de réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions s'articule autour des huit domaines prioritaires suivants : a) formulation de politiques et de procédures communes pour les activités de ces départements; b) sélection des candidats aux postes d'encadrement; c) sélection du nouveau personnel; d) élaboration et mise en œuvre de programmes de formation; e) élaboration et mise en œuvre de mécanismes d'évaluation; f) mise à disposition de bureaux adéquats et suffisamment spacieux; g) prestation de services d'appui informatique, d'appui aux communications et d'appui à la gestion de l'information; et h) sensibilisation et information des États Membres, des partenaires internes et externes et du personnel des deux départements. La mise en œuvre du plan de réorganisation suit quatre principes essentiels : a) accorder la priorité aux opérations sur le terrain; b) respecter l'unité de commandement; c) avoir le souci de la simplicité; et d) communiquer de façon claire.

10. L'état d'avancement de la réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sera présenté dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport préliminaire sur l'application de la résolution 61/279 sur le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des opérations de maintien de la paix » (A/62/741).

11. Les opérations de maintien de la paix sont confrontées à d'importantes difficultés, les départements concernés s'employant à revoir les fondements de leurs activités tout en s'acquittant des tâches urgentes nécessaires au déploiement et au fonctionnement des opérations mandatées dans des régions isolées, austères et dangereuses. En 2008/09, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions évalueront leur plan de réorganisation du point de vue des missions sur le terrain, des partenaires et des services centraux. Les enseignements tirés de cette évaluation serviront à affiner le processus de réorganisation. Les modalités de fonctionnement des départements seront également analysées et améliorées afin de professionnaliser et renforcer encore davantage la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'appui qui leur est fourni.

III. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

12. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-après, le budget total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, y compris la Base de soutien logistique et le compte d'appui, se chiffrait à 5,4 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 5,2 milliards de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 200 millions de dollars.

Tableau 2
Exécution du budget de l'exercice 2006/07

(En milliers de dollars des États-Unis. Exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écarts</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FINUL	496 615,5	495 735,7	879,8	0,2
FNUOD	39 865,2	39 549,0	316,2	0,8
MINUEE	137 385,1	126 618,4	10 766,7	7,8
MINUK	217 962,0	210 192,0	7 770,0	3,6
MINUL	714 613,3	676 202,0	38 411,3	5,4
MINURCAT	1 114,1	1 114,1	–	–
MINURSO	42 619,4	41 702,6	916,8	2,2
MINUS	1 079 534,4	990 276,2	89 258,2	8,3
MINUSTAH	489 207,1	484 020,1	5 187,0	1,1
MINUT	184 819,9	146 848,8	37 971,1	20,5
MONUC	1 091 242,8	1 085 127,9	6 114,9	0,6
MONUG	33 377,9	32 297,9	1 080,0	3,2
ONUB	128 536,7	118 534,1	10 002,6	7,8
ONUCI	472 889,3	450 769,6	22 119,7	4,7
UNFICYP	44 831,4	47 347,9	(2 516,5)	(5,6)
Total partiel, missions	5 174 614,1	4 946 336,3	228 277,1	4,4
Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi)	35 478,7	32 929,2	2 549,5	7,2
Compte d'appui	189 017,4	177 696,9	11 320,5	6,0
Total partiel	5 399 110,2	5 156 962,4	242 147,8	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	8 023,7	7 161,1	862,6	10,8
Total	5 407 133,9	5 164 123,5	243 010,4	4,5

13. Le taux d'exécution global des budgets de l'exercice 2006/07 a été de 95,5 %, contre 91 % pour l'exercice 2005/06. Le taux d'exécution des budgets a été plus élevé que lors de l'exercice précédent pour 11 opérations (FINUL, FNUOD, MINUEE, MINURSO, MINUS, MINUSTAH, MONUC, MONUG, ONUB, ONUCI et UNFICYP) ainsi que pour la Base de soutien logistique et le compte d'appui, tandis qu'il a diminué pour la MINUK et la MINUL.

14. Globalement, les principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets de l'exercice 2006/07 sont les suivants : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents (99,3 millions de dollars), principalement à la MINUS, la FINUL, la MONUC et la MINUSTAH; b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des fournitures, services et matériel divers (40,4 millions de dollars), principalement à la MINUS; c) des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan international (34,7 millions de dollars), principalement à la MINUS; et d) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports

aériens (26,3 millions de dollars), principalement à la MINUSTAH, la MINUL, l'ONUCI et la MONUC.

15. Les principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget au niveau des missions sont exposés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3

Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget</i>
Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi)	<p>Le taux d'exécution, soit 92,8 % (87,4 % en 2005/06), s'explique par :</p> <p>a) Des retards dans le recrutement de personnel sur le plan international pour le Bureau régional de la sécurité aérienne, la Cellule de formation et les unités hébergées</p> <p>b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national et des dépenses connexes</p> <p>c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et des infrastructures, essentiellement pour les services de sécurité au dépôt de San Pancrazio, site d'entreposage des véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui n'a pas été utilisé au cours de l'exercice</p>
Compte d'appui	<p>Le taux d'exécution, soit 94 % (92,5 % en 2005/06), s'explique par :</p> <p>a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), du fait essentiellement de l'imputation des dépenses relatives à ce type de personnel sur les postes vacants disponibles au sein du Département des opérations de maintien de la paix; de mouvements de personnel local au Bureau des services de contrôle interne et de retards dans le recrutement de remplaçants; et de retards dans le recrutement de fonctionnaires chargés des achats au Département de la gestion, associé au report du recrutement de personnel spécialisé pour la mise en place des progiciels de gestion des contenus et de gestion de la relation client en raison de retards dans la passation de marchés aux fins de la mise en œuvre de ces projets</p> <p>b) Les économies réalisées au titre des voyages du fait de la redéfinition de la priorité accordée au programme de voyages du Département des opérations de maintien de la paix, essentiellement en raison de l'élargissement de la FINUL et de l'annulation correspondante de plusieurs visites d'inspection préalables au déploiement prévues dans les pays fournissant des contingents à d'autres opérations de maintien de la paix, ainsi que de la non-utilisation de crédits ouverts au titre de voyages dans les missions relatifs à la Force de police permanente, celle-ci étant devenue pleinement opérationnelle au cours de l'exercice 2007/08. En outre, des économies ont été réalisées au Bureau des services de contrôle interne du fait de la fusion des programmes de formation et de la réduction correspondante des dépenses au titre des voyages liés aux activités de formation</p>

c) Les économies réalisées au titre de l'informatique au Département des opérations de maintien de la paix du fait de retards dans la passation de marchés pour l'acquisition d'un système de gestion des rations pour les missions de maintien de la paix et du report qui s'est ensuivi de l'achat de logiciels, de licences et de services

d) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires au titre des postes du fait essentiellement du financement du régime par répartition d'assurance maladie après la cessation de service au moyen de crédits prévus pour les dépenses communes de personnel, ces dépenses étant elles-mêmes compensées en partie par des économies réalisées du fait de retards dans le recrutement et des taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions en découlant

FINUL

Le taux d'exécution, soit 99,8 % (96,8 % en 2005/06), s'explique par :

a) Des frais de voyage inférieurs aux prévisions au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents du fait du rallongement des périodes de service par rapport aux prévisions et de retards dans le déploiement de certains contingents

b) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national du fait de leur recrutement plus rapide que prévu, et par des dépenses supplémentaires au titre des installations et des infrastructures imputables essentiellement aux importants travaux de rénovation du quartier général existant de la Force et au titre du remboursement des frais de soutien logistique autonome résultant du déploiement accéléré des contingents

FNUOD

Le taux d'exécution, soit 99,2 % (96,6 % en 2005/06), s'explique par :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité

b) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international

c) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national du fait de la modification du barème des traitements et au titre de la part des coûts relatifs à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui sont à la charge de la Mission

MINUEE

Le taux d'exécution, soit 92,2 % (88,3 % en 2005/06), s'explique par :

a) La nouvelle réduction des contingents de la Mission autorisée par le Conseil de sécurité

b) Les restrictions aux mouvements de personnel se traduisant par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services, des transports aériens, du matériel et des fournitures

- c) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international du fait des mouvements importants de personnel, de la difficulté d'attirer d'éventuels candidats et des restrictions imposées à la Mission concernant certaines nationalités
- MINUK Le taux d'exécution, soit 96,4 % (97,4 % en 2005/06), s'explique par :
- a) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international
- b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages occasionnés par la relève des membres de la police des Nations Unies, associées à un coût inférieur aux prévisions pour les voyages aller
- c) La non-utilisation du crédit non renouvelable ouvert au titre de la location de locaux pour régler les éventuelles demandes de remboursement présentées à la Mission par des propriétaires privés suite à la privatisation d'entreprises collectives
- MINUL Le taux d'exécution, soit 94,6 % (97,9 % en 2005/06), s'explique par :
- a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et des infrastructures, essentiellement pour les postes suivants : l'achat de carburants et de lubrifiants (la Mission a mis en place le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions); les services de sécurité, en raison des retards dans la passation des marchés relatifs à l'externalisation des services de sécurité non armés dans les divers secteurs; les services d'aménagement et de rénovation, les projets de rénovation des entrepôts ayant été annulés du fait de la création de la base logistique avancée de Gbarnga, de l'utilisation de moyens internes au lieu de services de sous-traitance et du relogement dans des installations préfabriquées, plus spacieuses et mieux situées, de soldats qui étaient hébergés dans des biens locatifs de qualité inférieure nécessitant d'importants travaux de rénovation; et l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, du fait de l'annulation de l'achat d'un système de contrôle de la sécurité des véhicules, l'entretien ne pouvant pas en être assuré par des entreprises locales, et de l'externalisation des services de sécurité à Monrovia
- b) Un effectif militaire inférieur aux prévisions du fait du rapatriement précoce de trois contingents et de la réduction des contingents autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1694 (2006) du 13 juillet 2006
- c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports aériens du fait du déploiement avancé d'hélicoptères et de retards – d'environ 10 mois – dans le remplacement d'un avion endommagé lors d'un accident
- d) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan international du fait de la modification du barème des traitements et d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions

MINURSO	<p>Le taux d'exécution, soit 97,8 % (93 % en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national en raison de retards dans le recrutement b) Un nombre d'heures de vol d'avion inférieur aux prévisions du fait de la fermeture temporaire de quatre aérodromes endommagés par les pluies intenses dans la zone de la Mission c) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires, principalement au titre des installations et des infrastructures, du fait essentiellement de la mise en œuvre de projets de renforcement de la sécurité, de la réparation des pistes d'atterrissage et des aérodromes à la suite des pluies intenses et de l'acquisition de tours d'observation pour les sites de l'équipe militaire
MINUS	<p>Le taux d'exécution, soit 91,7 % (82,6 % en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des retards dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration b) Des coûts salariaux, pour le personnel recruté sur le plan international, inférieurs par rapport aux paramètres budgétaires dérivés des coûts moyens pour l'ensemble des missions et un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents du fait de tarifs inférieurs aux prévisions pour les rations, de frais de voyage en moyenne moins élevés que prévu et de retards dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents d) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires au titre de l'appui fourni à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) dans le cadre des dispositifs d'appui initial et renforcé
MINUSTAH	<p>Le taux d'exécution, soit 98,9 % (92,9 % en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des effectifs inférieurs à la moyenne pour les contingents et la police des Nations Unies b) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international en raison d'importants mouvements de personnel c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports aériens, du fait essentiellement de retards dans l'achat de services de lutte contre l'incendie et de services météorologiques et de problèmes techniques rencontrés avec 3 hélicoptères militaires d) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires, principalement au titre des installations et des infrastructures, du fait de la construction de nouveaux locaux pour les contingents, de retards dans l'exécution du nouveau contrat de production d'électricité ayant débouché

	<p>sur des dépenses supplémentaires causées par l'achat de carburant pour groupes électrogènes, et de retards dans la passation de marchés en ce qui concerne l'installation de décharges contrôlées ayant obligé la Mission à confier l'élimination des déchets à des entreprises commerciales pour un coût supérieur</p>
MINUT	<p>Le taux d'exécution, soit 79,5 %, s'explique par :</p> <p>a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et des infrastructures, les unités de police des Nations Unies et les unités de police constituées n'ayant pas été déployées dans les sous-districts mais maintenues à Dili en raison des conditions de sécurité incertaines</p> <p>b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du matériel de communication, du fait de l'annulation de l'achat de certains articles en raison de la révision des besoins opérationnels et du transfert d'équipement depuis le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste et la MINUL</p> <p>c) Des taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour le personnel civil du fait de retards dans le recrutement</p>
MONUC	<p>Le taux d'exécution, soit 99,4 % (93,1 % en 2005/06), s'explique par :</p> <p>a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel militaire et des forces de police du fait de l'immobilisation et du retard dans le déploiement de certains équipements appartenant aux contingents, d'une consommation des rations inférieure aux prévisions, de coûts inférieurs aux prévisions pour les mouvements de troupes et d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel de police</p> <p>b) L'annulation partielle des économies ainsi réalisées par des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles, en raison de l'appui apporté au déroulement des élections en République démocratique du Congo</p>
MONUG	<p>Le taux d'exécution, soit 96,8 % (90,1 % en 2005/06), s'explique par :</p> <p>a) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international du fait des mouvements importants de personnel déployé dans les nouvelles missions</p> <p>b) Un nombre d'heures de vol d'avion inférieur aux prévisions du fait de la rationalisation du plan de vol et d'un coût horaire moins élevé que prévu pour les vols d'hélicoptère. En outre, les économies réalisées résultent de dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'assurance responsabilité civile pour les droits tant d'atterrissage que de manutention au sol à l'aéroport d'Istanbul</p> <p>c) Des dépenses inférieures aux prévisions pour l'acquisition de matériel de communication du fait de l'amélioration des capacités et de la couverture du système téléphonique existant, de l'utilisation de stocks existants pour les stations relais et les pièces détachées, des travaux d'entretien et de réparation du matériel existant et du coût inférieur aux prévisions des liaisons téléphoniques numériques en zone rurale</p>

*Composante maintien
de la paix*
Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget

ONUB	<p>Le taux d'exécution, soit 92,2 % (81,8 % en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du rapatriement des contingents et du matériel leur appartenant, du fait du transfert de contingents à la MONUC et à l'Équipe spéciale de l'Union africaine b) Un taux de cessation de service supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, du fait de la réduction des effectifs de la Mission c) Des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions du fait de la réduction des effectifs de la Mission
ONUCI	<p>Le taux d'exécution, soit 95,3 % (91,3% en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et des infrastructures, s'agissant essentiellement de l'achat d'électricité, du fait du manque de fiabilité des sources d'électricité locales; de l'acquisition d'équipement de stockage et de distribution de carburant d'aviation, du fait de la disponibilité sur place de ce type de carburant dans le cadre d'arrangements contractuels; et des services d'entretien, du fait de retards dans la conclusion d'un contrat d'entretien et de l'absence de sous-traitants dans les régions reculées du pays b) Un nombre d'heures de vol d'hélicoptère inférieur aux prévisions du fait de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du pays et du redéploiement temporaire d'un hélicoptère à la MONUC à l'appui des élections en République démocratique du Congo c) Un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international du fait des difficultés à recruter du personnel bilingue qualifié
UNFICYP	<p>Le taux d'exécution, soit 105,6 % (99,2 % en 2005/06), s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Deux augmentations consécutives du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national associées à l'appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis b) Des coûts supplémentaires liés à la relève d'un contingent sur des lignes commerciales, le pays ayant fourni le contingent n'ayant pas d'appareil disponible pour assurer sa relève dans le cadre des modalités de la lettre d'attribution

16. Comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessus, les taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour le personnel civil sont au nombre des principaux facteurs ayant eu une incidence sur l'exécution du budget de 10 opérations (Base logistique des Nations Unies, FNUOD, MINUEE, MINUK, MINURSO, MINUSTAH, MINUT, MONUG, ONUB et ONUCI). On trouvera dans le tableau 4 ci-après des informations sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs dans chaque opération de maintien de la paix pendant l'exercice considéré.

Tableau 4
Taux de vacance de postes prévus et effectifs pour l'exercice 2006/07

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
MINURSO	Personnel recruté sur le plan international	5,0	12,3
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	10,8
	Volontaires des Nations Unies	10,0	21,7
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
MINUSTAH	Personnel recruté sur le plan international	10,0	13,1
	Personnel recruté sur le plan national	6,6	30,4
	Volontaires des Nations Unies	5,0	6,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	4,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	13,4	41,9
MONUC	Personnel recruté sur le plan international	18,0	15,3
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	7,3
	Volontaires des Nations Unies	10,0	6,4
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	52,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	30,8
ONUB	Personnel recruté sur le plan international	15,0	19,8
	Personnel recruté sur le plan national	29,6	9,5
	Volontaires des Nations Unies	10,0	12,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
FNUOD	Personnel recruté sur le plan international	7,0	9,3
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	2,0
UNFICYP	Personnel recruté sur le plan international	5,0	14,6
	Personnel recruté sur le plan national	8,0	3,6
FINUL	Personnel recruté sur le plan international	34,0	8,3
	Personnel recruté sur le plan national	30,0	13,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	40,0	61,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	40,0	100,0
MINUEE	Personnel recruté sur le plan international	20,0	29,0
	Personnel recruté sur le plan national	11,0	19,6
	Volontaires des Nations Unies	7,0	13,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	100,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
MINUK	Personnel recruté sur le plan international	10,0	19,2
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	4,8
	Volontaires des Nations Unies	5,0	11,7

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
MINUL	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	60,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	20,0	12,4
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	7,1
	Volontaires des Nations Unies	12,0	13,7
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	22,2
MINUS	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	20,0	28,5
	Personnel recruté sur le plan national	25,0	28,7
	Volontaires des Nations Unies	20,0	16,0
MINUT	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	(228,6) ^a
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	44,0	60,3
	Personnel recruté sur le plan national	40,0	48,5
ONUCI	Volontaires des Nations Unies	20,0	53,4
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	50,0	80,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	50,0	66,7
	Personnel recruté sur le plan international	15,0	18,6
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	8,0
MONUG	Volontaires des Nations Unies	10,0	(8,1)
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	62,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	15,5
	Personnel recruté sur le plan national	1,0	3,1
Base de soutien logistique	Volontaires des Nations Unies	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	100,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
Compte d'appui	Personnel recruté sur le plan international	5,0	27,7
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	4,8
	Personnel recruté sur le plan international	11,1	8,9
	Personnel recruté sur le plan national	2,4	4,5

^a Ce personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) a été recruté au titre des modules d'appui initial et d'appui renforcé, et du personnel a été déployé à titre provisoire pour appuyer la mise en œuvre desdits modules et mettre en place l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/61/852) et approuvées par l'Assemblée générale

Amélioration de l'établissement du budget des missions et opérations hors Siège

17. Au paragraphe 23 de son rapport général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/61/852), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que le présent rapport du Secrétaire général comporte une analyse des ressources du terrain et du Siège consacrées au processus budgétaire et des responsabilités de chaque acteur dans ce processus. Il a également recommandé que le processus soit rationalisé et accéléré, et que l'on trouve des moyens plus commodes de traiter les modifications budgétaires décalées par rapport au cycle et que l'on identifie des critères d'efficacité appropriés. Le Département de l'appui aux missions a lancé deux nouvelles initiatives pour concourir à simplifier le processus budgétaire et à faire en sorte que les projets de budget des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales soient présentés dans les délais impartis et de meilleure qualité. La première initiative, intitulée Abacus, consiste à envoyer sur le terrain des équipes chargées du budget au Siège, pour qu'elles aident les missions à établir leur budget. La seconde, à savoir le programme qui vise à répertorier toutes les personnes ayant suivi une formation, doit permettre d'affecter rapidement du personnel dûment formé aux bureaux du budget des missions, afin de renforcer leurs capacités.

18. La Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions a redéfini le rôle qu'elle joue dans le processus budgétaire afin de privilégier les tâches ci-après : conseiller le personnel affecté aux opérations sur le terrain et le faire bénéficier de formations concrètes au moment de l'élaboration du budget, et collaborer avec les missions pour les aider à résoudre les problèmes éventuels avant qu'elles ne présentent leur projet de budget au Siège. Des membres de la Division se sont rendus dans trois missions politiques spéciales (MANUI, BRSAO et CMCN) en juin et juillet 2007, ainsi que dans trois opérations de maintien de la paix (MONUC, ONUCI et MINUL), au titre du projet Abacus, en septembre et octobre 2007. Toutes les opérations hors Siège participantes ont résolument appuyé l'initiative Abacus et le Département de l'appui aux missions prévoit donc d'étendre lors du prochain cycle budgétaire les visites de l'équipe Abacus à 12 opérations hors Siège (8 opérations de maintien de la paix et 4 missions politiques spéciales). Pour ce qui est de l'efficacité du processus budgétaire, cette initiative a permis de réduire le temps nécessaire au Département de l'appui aux missions et à sa Division du budget et des finances pour mener leur examen

concerté, et les missions de maintien de la paix ont ainsi bénéficié de deux semaines supplémentaires pour établir leur budget sous sa forme définitive. Elles ont de ce fait pu rehausser la qualité des réalisations escomptées et assumer davantage de responsabilités vis-à-vis de leur budget. S'agissant de la productivité, l'équipe Abacus a pu dispenser conseils et orientations directement à une cinquantaine de personnes en moyenne dans chacune des trois missions de maintien de la paix, y compris le personnel des centres de coûts et des bureaux fonctionnels ainsi que les nouvelles recrues des bureaux du budget.

19. Outre le soutien qu'elles recevront du Département de l'appui aux missions, qui les aide directement à élaborer leur budget, les missions pourront tirer profit de la liste des personnes ayant suivi une formation pour s'efforcer de faire reculer le taux de vacance de postes global dans leurs bureaux du budget (qui dépasse actuellement 35 %). Certaines missions ont souligné qu'elles avaient besoin, pour pourvoir les postes vacants dans ces bureaux, de candidats expérimentés ou convenablement formés, capables d'administrer immédiatement et efficacement le processus budgétaire. Le Département de l'appui aux missions dressera une liste de candidats dûment formés avant que les postes ne deviennent vacants sur le terrain. Début 2008, la Division du budget et des finances commencera à mettre en œuvre un programme de formation en cours d'emploi, dans le cadre duquel les nouvelles recrues effectueront un stage d'environ trois mois au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et les personnes en formation se rendront pendant trois mois sur le terrain, dans une mission dont le Bureau du budget compte des effectifs au complet ou presque ou au sein d'une équipe Abacus. Les participants acquerront ainsi une expérience concrète des pratiques budgétaires en vigueur au Siège et sur le terrain. Une formation sera aussi organisée à l'intention des candidats à des postes se trouvant dans les bureaux des finances des missions, dont la situation et les besoins sont sensiblement similaires à ceux des bureaux du budget, évoqués plus haut.

20. On trouvera dans le tableau 5 ci-après une description des rôles, des responsabilités et des ressources de tous les acteurs intervenant dans le processus budgétaire des opérations de maintien de la paix.

Tableau 5
Rôles, responsabilités et ressources

	<i>Acteurs</i>	<i>Rôles et responsabilités</i>	<i>Postes autorisés</i>
Missions	<p>35 Missions : MINURSO, MINUSTAH, MONUC, MINUAD, UNFICYP, FINUL, FNUOD, MINUEE, MINUK, MINUL, MINUS, MINUT, ONUCI, MONUG, MINURCAT, UNMOGIP, ONUST, BONUCA, Comité des personnes disparues à Chypre, CMCN, Coordonnateur spécial pour le Liban, MANUA, MANUI, IIIC, BRSAO, BANUGBIS, UNPOS, UNSCO, BINUSIL, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, BINUB, MINUNEP, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive, Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, BSLB</p>	<p>a) Déterminer les ressources nécessaires et présenter au Siège les projets de budget des missions</p> <p>b) Définir les besoins opérationnels à satisfaire pour permettre l'exécution du mandat et garantir la gestion responsable des ressources de l'Organisation</p> <p>c) Administrer les crédits qui ont été alloués</p> <p>d) Surveiller et répertorier les progrès accomplis dans l'application de la budgétisation axée sur les résultats et tenir à jour un dossier rassemblant les renseignements recueillis à ce sujet</p> <p>e) Établir le rapport sur l'exécution du budget</p> <p>f) Conseiller les responsables de la mission dans le domaine budgétaire</p>	<p>103 postes^a</p> <p>46 postes d'administrateur</p> <p>23 postes d'agent du Service mobile</p> <p>4 postes de Volontaire des Nations Unies</p> <p>30 postes d'agent recruté sur le plan national</p>
	<p>Département de l'appui aux missions</p> <p>Apporte son soutien aux 35 missions</p>	<p>a) Coordonner l'élaboration du budget et des rapports sur son exécution pour 35 missions extérieures, en établissant des calendriers budgétaires de base à l'intention des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; coordonner la publication des directives budgétaires établies par le Département de l'appui aux missions (consignes du Département en la matière et coefficients et coûts standard) à l'intention des missions extérieures et coordonner l'échange d'informations entre les centres de coûts du Département de l'appui aux missions, les bureaux fonctionnels du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et les missions extérieures pendant l'établissement du budget et après sa présentation, afin de veiller à ce que tous les acteurs concernés interviennent en temps voulu</p> <p>b) Donner des conseils au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques sur la méthode de budgétisation axée sur les résultats</p>	<p>Division du budget et des finances/Service des budgets et des rapports sur leur exécution</p> <p>36 postes^b</p> <p>18 postes d'administrateur</p> <p>18 postes d'agent des services généraux</p>

Acteurs		Rôles et responsabilités	Postes autorisés
Siège		<p>c) Fournir des conseils et des orientations à 35 missions extérieures sur les politiques, procédures et règlements budgétaires, la budgétisation axée sur les résultats et les recommandations faites par les organes délibérants au cours de l'élaboration du budget, y compris en organisant les visites sur le terrain des équipes Abacus, qui se composent de membres du personnel de toutes les divisions du Département de l'appui aux missions</p> <p>d) Donner des conseils au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques sur les questions budgétaires sur lesquelles ils doivent se prononcer pour que les projets de budget puissent être présentés au Contrôleur</p> <p>e) Communiquer des informations sur les politiques, procédures et pratiques de financement opérationnel aux organes consultatifs et délibérants (Comité consultatif et Assemblée générale), pour ce qui est de 35 missions extérieures et de questions intersectorielles, et coordonner les réponses aux questions posées par les organes consultatifs et délibérants sur le budget de ces missions ainsi que les rapports sur son exécution</p> <p>f) Répertorier les candidats dûment formés aux postes de fonctionnaire du budget et permettre aux responsables des opérations hors Siège d'exploiter la liste dressée</p>	
	Département des opérations de maintien de la paix/ Département des affaires politiques	Définir l'orientation générale des opérations de chaque mission, y compris mettre au point les projets de budget, compte tenu de la politique générale concernant le maintien de la paix et les missions politiques spéciales	Aucun ^c
	Département de la gestion	a) Établir les politiques, procédures et méthodes de prévision des ressources nécessaires et fournir des directives sur les questions liées au financement des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU	48 postes ^{c, d, e} 35 postes d'administrateur
		b) Étudier minutieusement les propositions budgétaires et les analyser, procéder à un examen détaillé afin de s'assurer qu'elles sont homogènes d'une mission à l'autre et en certifier la fiabilité	13 postes d'agent des services généraux, dont 4 postes relevant du personnel

	<i>Acteurs</i>	<i>Rôles et responsabilités</i>	<i>Postes autorisés</i>
		<p>c) Examiner et valider le lien entre la budgétisation axée sur les résultats et les ressources nécessaires, d'une part, et le mandat de chaque mission, les hypothèses de planification des opérations et les résultats obtenus par le passé, d'autre part</p> <p>d) Faire respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques et directives budgétaires établies par le Contrôleur • Les recommandations, décisions et demandes émanant des organes délibérants • La méthode de budgétisation axée sur les résultats <p>e) Établir les rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale</p> <p>f) Rassembler les renseignements supplémentaires destinés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</p> <p>g) Présenter les projets de budget au Comité consultatif et à la Cinquième Commission, avec l'aide des missions, du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix</p> <p>h) Examiner, présenter et coordonner les réponses adressées par écrit au Comité consultatif et à la Cinquième Commission</p>	temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

^a Non incluses huit missions (BONUCA, CMCN, Coordonnateur spécial pour le Liban, BRSAO, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive, Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur et BSLB) dans lesquelles les tâches budgétaires sont confiées au fonctionnaire d'administration ou au fonctionnaire des finances, aucun poste n'étant directement rattaché au budget.

^b Les titulaires de ces postes s'acquittent aussi de tâches relevant du domaine financier, notamment la gestion financière liée à la liquidation de six missions.

^c Non inclus les postes du Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix qui sont financés par le compte d'appui.

^d Comprend le personnel de la Division de la planification des programmes et du budget, qui est notamment chargé d'appuyer les missions politiques spéciales, et le personnel de la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

^e Les titulaires de ces postes contribuent également à la gestion financière des fonds d'affectation spéciale en général, des fonds d'affectation spéciale propres à certaines missions et de chapitres du budget ordinaire de l'Organisation, notamment, en élaborant des déclarations à l'intention du Conseil de sécurité et des rapports sur les activités autres que les opérations de maintien de la paix que celui-ci a autorisées, en contrôlant les dépenses, en surveillant les mouvements de trésorerie sur les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix, en autorisant le règlement des demandes de remboursement certifiées relatives au matériel appartenant aux contingents aux gouvernements ainsi qu'en calculant les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents et en effectuant les versements correspondants.

21. Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et de lui faire rapport sur la question. Les mesures à prendre dans ce sens sont notamment les suivantes : examiner les plans de déploiement du personnel civil et militaire au moment de la présentation du budget, en prenant en compte les toutes dernières informations disponibles; chiffrer les ressources nécessaires au titre des rations, à partir des contrats en vigueur; évaluer le coût de la relève des contingents, des unités de police constituées ainsi que des militaires et des policiers compte tenu des tarifs pratiqués sur le marché; chiffrer les coûts afférents au personnel recruté sur le plan international en se fondant sur les dépenses moyennes de chaque mission; appliquer des coefficients standard à certains matériels; et procéder à des ajustements techniques, en appliquant par exemple un abattement pour délais de déploiement ou postes non pourvus. De plus, afin de rendre plus transparentes les propositions budgétaires présentées à l'Assemblée générale et d'en faciliter l'examen par les organes délibérants, un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la structure du budget pour l'exercice 2008/09, notamment l'ajout d'un nouveau chapitre sur les hypothèses de planification et les ressources financières, qui met en évidence l'effet qu'ont les grandes décisions de gestion sur les ressources prévues au budget et les dépenses opérationnelles, les activités de coopération, les partenariats régionaux, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées, l'introduction, sous chaque composante du cadre de budgétisation axée sur les résultats, d'une description liminaire des principales priorités des missions pour l'exercice 2008/09, la prise en compte continue dans les budgets des gains de productivité et des améliorations apportées aux services et la collecte d'informations sur la mise en œuvre des projets à effet rapide, sur les activités de formation organisées par les missions pendant trois exercices budgétaires, y compris la formation du personnel recruté sur le plan national, et sur les taux de vacance de postes enregistrés dans toutes les catégories de personnel pendant trois exercices.

22. Au paragraphe 25 de son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/61/852), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est félicité des efforts déployés pour assurer une meilleure prise en compte des coûts dans les rapports sur l'exécution du budget et il a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire état des progrès accomplis dans ce domaine dans son prochain rapport d'ensemble.

23. Les systèmes financiers en place à l'ONU ne permettent pas d'adopter une comptabilité analytique, qui n'est de manière générale pas utilisée au Secrétariat, non plus que dans les opérations de maintien de la paix. Cependant, certains principes de la comptabilité analytique sont utilisés lors de l'établissement des budgets du maintien de la paix, en particulier ceux qui correspondent à la phase de mise en place des nouvelles missions, par le biais de l'application de la méthode des coûts standard, ainsi que dans le cadre de la présentation des dépenses dans les rapports sur l'exécution du budget. Dans ce dernier cas par exemple, on peut considérer que le montant des dépenses engagées à des fins d'information au titre des communications équivaut plus ou moins au coût des produits effectifs indiqués dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, à la rubrique relative à l'information. Dans ce cas de figure toutefois, faute d'un système de comptabilité analytique, il n'est pas possible de dégager de renseignements sur les fonctionnaires de l'information et les dépenses opérationnelles de personnel.

24. En outre, les missions de maintien de la paix se sont dotées de mécanismes pour pouvoir recouvrer auprès de tiers les coûts encourus pour les services qu'elles leur ont fournis. À cet égard, lorsque le Comité consultatif examine les rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et les projets de budget, il dispose d'informations sur l'appui offert à des entités appartenant ou non au système des Nations Unies pendant l'exercice considéré.

25. Il convient également de noter à ce sujet que dans son rapport sur la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/61/826), daté du 29 mars 2007, le Secrétaire général a recommandé d'étudier plus avant la possibilité d'appliquer ces principes au Secrétariat dans le cadre de la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré. Au paragraphe 45 du rapport, il a indiqué que la possibilité d'étendre la comptabilité analytique, en particulier l'enregistrement du temps de travail, aux activités de maintien de la paix et à d'autres activités de fond devrait être examinée à une date ultérieure, une fois le bilan fait de son application aux services d'appui dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré.

Planification et organisation des effectifs

26. Pendant l'exercice 2008/09, le Département de l'appui aux missions continuera d'adapter à l'intention des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ses grandes orientations en matière d'appui aux ressources humaines, qui associent la planification stratégique des effectifs, l'évaluation des sources de main-d'œuvre existantes et potentielles, la gestion et le perfectionnement systématiques du personnel et l'organisation de campagnes de recrutement et d'information ciblées. Ces orientations ne seront utiles que si des conditions d'emploi et des arrangements contractuels répondant aux besoins des missions extérieures et permettant d'appliquer certaines stratégies dans le domaine des ressources humaines sont en place. À l'heure actuelle, les opérations de paix des Nations Unies reposent sur les services de quatre grandes catégories d'intervenants :

- a) Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et qui peuvent mettre à disposition des capacités dans des domaines tels que le génie et le soutien sanitaire, des formateurs de la police et du personnel spécialisé;
- b) Le personnel civil, y compris celui qui est recruté sur les plans international et national, et les Volontaires des Nations Unies;
- c) Les fournisseurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers; et
- d) Les partenaires, comme le personnel des équipes de pays des Nations Unies et des organisations régionales.

27. Les grandes orientations fixées en matière d'appui aux ressources humaines décriront les principes à suivre pour sélectionner les prestataires qui fourniront leurs services aux opérations de paix. La planification stratégique des effectifs, que le Secrétaire général a décrite dans son rapport intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255/Add.1) et dans son rapport sur les agents civils permanents du maintien de la paix (A/61/850), veut que les postes de direction et de gestion ainsi que les postes spécialisés et techniques à divers niveaux soient toujours occupés par des agents civils du maintien de la paix ayant les qualifications, les compétences et l'expérience voulues pour monter et faire fonctionner des opérations de paix des Nations Unies. Il faudra par conséquent recenser les qualifications et les compétences

essentielles propres au maintien de la paix qui font défaut dans des domaines tels que la gestion de l'établissement d'une mission ou sa liquidation administrative ou encore la planification intégrée des missions, ainsi que les compétences linguistiques supplémentaires ou les connaissances régionales requises, puis combler ces lacunes. Des travaux sont menés en collaboration avec le Département de la gestion en vue de trouver une nouvelle technologie susceptible de remplacer le système Galaxy, qui permet de faire acte de candidature par voie électronique, et de rendre le processus de recrutement plus efficace, en instaurant un tri électronique des candidatures et en créant une base de données répertoriant les qualifications et les compétences des fonctionnaires. Des campagnes d'information seront organisées pour améliorer l'équilibre entre les sexes, la représentation des pays fournisseurs de contingents ou de forces de police et la représentation géographique, ainsi que pour trouver des candidats qualifiés qui seraient en mesure de remplir des fonctions spécialisées ou de répondre à des besoins que le perfectionnement ou le déploiement des fonctionnaires ne permettrait pas de satisfaire.

28. Les effectifs des missions seront examinés au fil de l'évolution de celles-ci et des activités ciblées de perfectionnement, de recrutement, d'aide au reclassement ou d'information seront menées le cas échéant afin d'ajuster les tableaux d'effectifs. Compte tenu de la contribution du personnel recruté sur le plan national au renforcement des capacités des pays et des avantages que présente son emploi, les missions s'attacheront à le substituer au personnel recruté sur le plan international à certaines étapes de leur existence. Les objectifs en la matière seront établis à la lumière des directives concernant l'emploi approprié du personnel recruté sur le plan national et compte tenu des besoins propres à chaque mission.

Recours aux engagements au titre de la série 300 et de la série 100 du Règlement du personnel

29. L'Assemblée générale, au paragraphe 3 de la section XIV de sa résolution 60/266, au paragraphe 6 de la section VI de sa résolution 61/244, au paragraphe 2 de la section VIII de sa résolution 61/276 et au paragraphe 2 de la section XXI de sa résolution 62/238, a décidé de proroger sa décision de suspendre l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée dans le cas du personnel des missions de maintien de la paix. Au paragraphe 3 de la section XXI de sa résolution 62/238, l'Assemblée a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2008 sa décision de suspendre l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée et autorisé le Secrétaire général à rengager au titre de la série 100 du Règlement du personnel les membres du personnel affectés à une mission qui bénéficiaient d'un engagement régi par les dispositions de la série 300 et auraient atteint le plafond de quatre ans, à condition que les fonctions exercées par les intéressés aient été évaluées et jugées indispensables et que les résultats des intéressés aient été jugés entièrement satisfaisants. Dans ses résolutions 60/266, 61/244 et 61/276, l'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les rengagements effectués.

30. Dans son rapport sur le recrutement du personnel des missions, y compris le recours aux engagements au titre de la série 300 et de la série 100 du Règlement du personnel (A/61/732), le Secrétaire général a communiqué des informations sur les rengagements avec passage du régime de la série 300 à celui de la série 100 de membres du personnel des missions recruté sur le plan international effectués entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2006. Conformément aux dispositions des résolutions

60/266, 61/244 et 61/276 de l'Assemblée générale, le présent rapport comporte des renseignements actualisés sur le rengagement en cours des membres du personnel qui bénéficiaient d'un engagement de durée limitée et avaient atteint le plafond de quatre ans au 31 décembre 2006, ainsi que sur les rengagements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

31. Au paragraphe 6 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'au moment où il élaborait son rapport, le cas de 16 fonctionnaires qui bénéficiaient d'un engagement de durée limitée et avaient atteint le plafond de quatre ans au 31 décembre 2006 était en train d'être étudié. Depuis, ces 16 personnes ont été rengagées avec passage du régime de la série 300 à la série 100, après examen de leurs fonctions et de leurs résultats.

32. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, 147 fonctionnaires ont atteint le plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée : 56 ont été rengagés avec passage à la série 100, le cas de 47 autres était en cours d'examen et 44 personnes n'ont pas été rengagées, 8 parce qu'elles ont cessé leurs fonctions, 34 à cause des incertitudes pesant sur le futur statut de la mission, une parce que ses résultats n'avaient pas donné satisfaction et une autre enfin en raison d'un congé de maladie de longue durée. On trouvera ci-après une ventilation des rengagements avec passage à la série 100 effectués dans les missions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

Tableau 6

Rengagements avec passage à la série 100 effectués dans les missions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007

Mission	Catégorie du Service mobile			Total Service mobile	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Total général
	Pas de rengagement	En cours	Rengagement		Pas de rengagement	En cours	Rengagement		
BONUCA		2		2			4	4	6
BANUGBIS						1		1	1
BINUSIL						1		1	1
MANUA		1	1	2		1	3	4	6
MANUI			3	3		1	1	2	5
MINUEE	4	1		5	1		1	2	7
MINUK	17			17	15			15	32
MINUL		7	2	9	1	3	2	6	15
MINUNEP						1		1	1
MINUS		2	3	5		2	3	5	10
MINUSTAH		4	1	5		1	2	3	8
MINUT			2	2		1		1	3
MONUC	2	3	11	16	4	6	9	19	35
MONUG			3	3			2	2	5
ONUB			1	1					1
ONUCI		2	3	5		4	2	6	11
Total général	23	25	27	75	21	22	29	72	147

33. Comme elle l'a indiqué dans l'additif à son rapport pour 2006 (A/61/30/Add.1), la Commission de la fonction publique internationale a recommandé que les engagements de durée limitée (régis par la série 300) soient éliminés progressivement dans les lieux d'affectation formellement déconseillés aux familles. Dans son rapport sur la rationalisation du système d'arrangements contractuels (A/61/857) et son rapport ultérieur sur la question (A/62/274), le Secrétaire général a fait des propositions tendant à rationaliser les arrangements contractuels, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie pour examen et décision.

Recrutement de davantage de personnel sur le plan national

34. Des mesures ont été prises pour permettre aux opérations de paix des Nations Unies d'employer davantage de personnel recruté sur le plan national, conformément à ce qu'avait demandé l'Assemblée générale, afin de contribuer au renforcement des capacités nationales, de réaliser des gains de productivité et de tenter de faire diminuer dans les missions extérieures le nombre de postes non pourvus d'agent recruté sur le plan international. Entre juin 2004 et juin 2007, l'emploi de personnel recruté sur le plan national a augmenté de plus de 23 % par rapport à celui de personnel recruté sur le plan international. Le ratio entre les deux était de 1 769 pour 1 au 30 juin 2004, puis de 2 057 pour 1 au 30 juin 2007. Il est cependant généralement admis que les missions extérieures pourraient employer davantage d'agents recrutés sur le plan national. Au cours d'une réunion récente du groupe de travail chargé des questions concernant le personnel recruté sur le plan national, à laquelle participaient des membres du personnel et de l'Administration (New York, septembre 2007), des représentants du personnel recruté sur le plan national de la MONUC et de la MINUL ont estimé que les agents recrutés sur le plan national pourraient assumer davantage des fonctions incombant actuellement au personnel recruté sur le plan international.

35. Compte tenu de ce qui précède, le Département de l'appui aux missions a prié toutes les missions de maintien de la paix de déterminer, après avoir examiné les fonctions que remplit à l'heure actuelle le personnel recruté sur le plan international, celles qui pourraient être confiées à du personnel recruté sur le plan national, en tenant compte des connaissances spécialisées et de l'expérience nécessaires pour occuper le poste considéré ainsi que des besoins et du mandat de chaque mission. Étant donné que de nombreux postes sont vacants dans les missions, il leur a également demandé de recenser tous les postes d'agent recruté sur le plan international non pourvus, afin de déterminer quelles fonctions pourraient être confiées à du personnel recruté sur le plan national, dans la catégorie des agents des services généraux ou des administrateurs. Les missions ont été priées de s'efforcer de convertir les postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, selon qu'il serait utile, dans les projets de budget pour 2008/09. Dès qu'un poste d'agent recruté sur le plan international devient vacant, les missions doivent établir s'il pourrait être pourvu par un agent recruté sur le plan national.

Administrateurs recrutés sur le plan national

36. De nombreux postes d'administrateur recruté sur le plan national étant vacants dans les missions de maintien de la paix, l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de la section VII de sa résolution 61/276, a prié le Secrétaire général de se pencher sur

les normes de recrutement de ces administrateurs et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-deuxième session, pour examen et décision. Les critères en vigueur entravent souvent l'emploi d'agents recrutés sur le plan national dans les situations d'après conflit : dans certains cas, les titres universitaires des candidats ont été détruits pendant le conflit et il est impossible d'en obtenir une copie, les universités ou les ministères ayant été fermés ou les archives détruites; lorsqu'un conflit a duré longtemps, les écoles ont parfois été fermées pendant plusieurs années et les candidats potentiels n'ont de ce fait jamais pu obtenir de diplôme universitaire; dans d'autres cas encore, les candidats ont un diplôme mais il est impossible de vérifier leur expérience professionnelle, ou alors ils n'ont jamais travaillé à un poste d'administrateur. En outre, dans certains pays, il se révèle particulièrement difficile d'instaurer un équilibre entre les sexes à ces postes, car rares sont les candidates qui ont les qualifications universitaires et l'expérience voulues.

37. Les critères de sélection des administrateurs recrutés sur le plan national ont été arrêtés par la Commission de la fonction publique internationale. Le Secrétariat prévoit de se pencher avec elle, lorsqu'elle tiendra sa session de mars 2008, sur les problèmes qui font obstacle au recrutement de ces administrateurs dans les situations d'après conflit, afin que les conditions concernant les titres universitaires et l'expérience puissent être assouplies. Le Secrétariat s'efforcera aussi d'élargir la gamme des fonctions susceptibles d'être confiées aux administrateurs recrutés sur le plan national dans les opérations de paix, et une fois qu'il aura consulté la Commission et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, il présentera à l'Assemblée générale un rapport portant spécifiquement sur l'emploi des administrateurs recrutés sur le plan national.

Affectations provisoires

38. Afin de pourvoir rapidement les postes vacants dans les nouvelles missions ou dans celles dont le mandat a été élargi, on y affecte à titre temporaire du personnel expérimenté et qualifié provenant de missions plus établies, pour une durée n'excédant normalement pas 90 jours, en attendant la fin du processus de recrutement normal. Pendant cette période, le poste du fonctionnaire détaché reste imputé au budget de sa mission d'origine. Au paragraphe 40 de la section VIII de son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/61/852), le Comité consultatif a admis que ces affectations étaient parfois nécessaires. Toutefois, la mission d'origine ne pouvait remplacer le fonctionnaire pendant la durée de l'affectation temporaire, et la mission d'accueil perdait la capacité dont elle avait bénéficié et l'expérience acquise lorsque cette affectation prenait fin. Le Comité consultatif a suggéré qu'il serait peut-être plus efficace d'autoriser le Secrétaire général à détacher un fonctionnaire pour une durée maximum d'un an, ce qui permettrait à la mission d'origine de pourvoir le poste vacant sans inconvénients pour la mission d'accueil.

39. La durée des affectations provisoires dans des missions extérieures est normalement plafonnée à trois mois, conformément à la politique en vigueur qui permet aux chefs de département d'affecter pendant trois mois au maximum des membres de leur personnel à des postes qui sont provisoirement vacants sans devoir publier d'avis de vacance de poste. Si l'on pouvait réaffecter ou détacher un fonctionnaire à titre temporaire pour une durée n'excédant pas un an sans avoir à publier d'avis de vacance de poste, on aurait une plus grande marge de manœuvre

pour répondre aux besoins pressants en matière d'effectifs des nouvelles missions ou des missions en expansion. En général, les missions d'origine sont plus établies et leur personnel est plus expérimenté et elles sont donc mieux à même d'accueillir de nouvelles recrues et de les former qu'une mission venant d'être créée ou en pleine expansion. Si les coûts associés à un détachement étaient imputés au budget de la mission d'accueil, la mission d'origine pourrait remplacer le fonctionnaire concerné et former un membre du personnel moins expérimenté ou venant d'être recruté. La comptabilisation des dépenses de personnel serait en outre plus transparente.

Volontaires des Nations Unies

40. Au paragraphe 44 (sect. VIII) de son rapport A/61/852, le Comité consultatif constatait que les barèmes appliqués aux Volontaires des Nations Unies à la MINUEE avaient changé récemment. Aux fins de l'examen de l'équilibre des effectifs des missions, il a demandé que des renseignements sur le coût des Volontaires des Nations Unies soient communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix. Les renseignements demandés figurent ci-dessous :

a) Les coûts standard des Volontaires, en vigueur depuis août 2006 qui ont servi de base aux orientations budgétaires du Département de l'appui aux missions pour 2008-2009 communiquées en juillet 2007, figurent à l'annexe II. Ils ont été révisés avec effet au mois d'août 2007 (annexe III);

b) Le coût d'un Volontaire se décompose comme suit :

	<i>Coûts non récurrents</i>	<i>Coûts récurrents</i>	<i>Coûts standard</i>	<i>Coûts propres au pays</i>	<i>Révision annuelle</i>
1. Prédéploiement, affectation et rapatriement	X			X	
2. Prime d'installation	X			X	X
3. Indemnité de Volontaire		X		X	X
4. Prime de risque		X	X		
5. Orientation et formation		X	X		
6. Indemnité de réinstallation		X	X		
7. Assurance-vie, assurance maladie		X	X		
8. Congé dans les foyers		X		X	
9. Trousses médicales	X		X		
10. Appui au programme		X	X		

41. Les prévisions standard comprennent les frais de prédéploiement, d'affectation et de rapatriement, la prime d'installation, l'indemnité de Volontaire, la prime de risque, l'indemnité d'orientation et de formation, l'indemnité de réinstallation, l'assurance-vie et l'assurance maladie, les congés dans les foyers, les trousseaux médicaux et l'appui au programme. Les coûts varient d'une année à l'autre, comme le montrent l'annexe II (coûts au mois d'août 2006) et l'annexe III (coûts révisés au mois d'août 2007), en fonction de l'évolution de l'indemnité mensuelle, qui fait partie intégrante de l'indemnité de Volontaire et de l'indemnité d'installation.

42. L'indemnité mensuelle intégrée à l'indemnité de Volontaire et à l'indemnité d'installation est révisée tous les ans (en général au mois d'août) au regard de l'évolution du coefficient d'ajustement. L'indemnité de Volontaire comprend, outre l'indemnité mensuelle dont il vient d'être question, une allocation logement et une indemnité pour charges de famille. Le montant de l'indemnité d'installation est de trois fois supérieur au montant de l'indemnité mensuelle versée pour telle ou telle opération de maintien de la paix.

43. Les coûts standard pris en compte dans les projets de budget pour 2008/09 des missions de maintien de la paix sont ceux qui étaient en vigueur au mois d'août 2006 et diffèrent donc des coûts révisés les plus récents (annexe III). L'effet de cette différence sur le volume de ressources sera indiqué dans les rapports sur l'exécution des budgets.

Opérations aériennes

44. Dans sa résolution 61/276 (sect. XIII, par. 5), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le rapport d'ensemble présenté ici. Le Département de l'appui aux missions et le Programme alimentaire mondial (PAM) cherchent à renforcer leur coopération dans le domaine aérien. Ils ont pour objectif une série de normes aériennes communes pouvant servir de valeurs de référence lorsque l'un utilise les moyens aériens de l'autre par souci d'économie quand ils opèrent tous deux dans la même zone. L'adoption de normes communes garantirait que les opérations entreprises par les deux partenaires sont non seulement normalisées mais en même temps pleinement conformes aux critères et pratiques recommandés de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Dans le cadre de cette coopération, sont aussi mises au point les procédures d'agrément des fournisseurs et de formation du personnel. Une réunion qui s'est tenue du 30 octobre au 2 novembre 2007 a rassemblé les représentants du Département, du PAM et de l'OACI qui devaient donner à ces normes leur forme finale. Jusqu'à présent, le Département a utilisé les moyens aériens du PAM pour fournir un appui aérien aux élections suivies par la MONUC et il a pris avec le PAM des arrangements pour partager le coût de services aériens utilisés pour des missions sur le terrain comme la MANUA.

45. À la section IX (par. 50) de son rapport A/61/852, le Comité consultatif a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour réaliser des économies et des gains d'efficacité dans les opérations aériennes et de son intention d'achever une étude d'ensemble des besoins en transports aériens des grandes missions avant la fin de 2007. Il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de l'informer à la reprise de sa soixante-deuxième session des constatations, recommandations et gains d'efficacité issus de cette étude.

46. Jusqu'à présent, l'étude des ressources a porté sur la MONUC, la MINUS, l'ONUCI et la MINUL, qui représentent plus des deux tiers de la flotte de l'ONU. L'extension de ce travail a dû s'interrompre faute de personnel à la Section des transports aériens du Département pour procéder ailleurs à une étude approfondie du même genre. C'est donc un rapport intérimaire qui est en voie de rédaction pour présenter les constatations, les recommandations et les gains d'efficacité obtenus. Les études en question ont pour objet de déterminer de façon détaillée les besoins

actuels en transports aériens des missions et de trouver les moyens d'y répondre en utilisant aussi efficacement que possible tous les moyens de transports, terrestres et aériens. En attendant la parution du rapport intérimaire, le Département a défini les objectifs essentiels à réaliser grâce à la mise en œuvre d'un train de mesures d'amélioration de l'efficacité et du rapport coût-efficacité des services aériens actuels et futurs, sans rien retrancher à l'efficacité nécessaire à la réalisation du mandat de la mission dont il s'agit et en respectant les normes de sécurité et de sûreté. Ces mesures iraient dans le sens d'une meilleure exploitation de la flotte, de l'optimisation de certaines de ses composantes et de la réduction des coûts d'exploitation liés à l'opération considérée. De plus, le Département suit en continu et en coordination avec les missions les demandes de transports aériens.

47. Le Département est également en voie de créer un centre des opérations aériennes stratégiques à la Base de Brindisi. Ce centre sera responsable du suivi de tous les aéronefs affrétés par l'ONU qui servent aux déplacements stratégiques des passagers et du fret dans toutes les missions. Il pourra ainsi prévoir et appuyer les liaisons entre les missions et améliorer l'exploitation des moyens aériens de l'ONU sur une base régionale et mondiale. Le dispositif régional pour les avions civils gros-porteurs centré à Entebbe (Rwanda) et à Monrovia, qui intéresse d'une part des missions en Afrique orientale et centrale et, de l'autre, des missions en Afrique occidentale, permettra à l'Organisation de procéder plus efficacement au transport des hommes et des marchandises sur le plan régional et d'améliorer le rapport coût-efficacité de ses opérations. Le Département a positionné les moyens aériens de l'Afrique de l'Ouest en octobre 2007 et il pense avoir achevé en avril 2008 le positionnement de ceux qui doivent soutenir à l'échelon régional les missions d'Afrique centrale et orientale.

48. Comme le demandait l'Assemblée générale au paragraphe 2 de la section XI de sa résolution 60/266, et comme elle le réaffirmait dans sa résolution 61/276, la Division des achats a chargé en 2007 un cabinet de conseil de procéder à l'analyse des effets de la nouvelle structure des coûts liés aux contrats de services aériens afin de déterminer si elle avait permis des économies ou présentait quelque autre avantage. L'analyse a été achevée à la fin de janvier 2008, mais les spécialistes n'ont pu trouver aucun avantage au changement de structure et ils ont conclu qu'une telle initiative ne réglerait ni ne pourrait régler de façon appréciable le problème des coûts auxquels l'ONU faisait face. Cependant, il était impossible d'imputer l'augmentation des coûts de ces dernières années à telle ou telle variable économique, dans la mesure où les données disponibles ne permettaient qu'une analyse partielle des tendances et n'autorisaient aucune comparaison directe de taux. Les spécialistes ont attiré l'attention sur l'évolution entamée en 2003 de la pratique des fournisseurs, qui inscrivent des indemnités substantielles dans la partie fixe garantie de la structure des coûts, à titre de protection contre les risques (assurance, entretien, appui aux équipages, etc.). Les heures de vol, considérées comme un élément variable, sont au contraire un coût relativement peu important dans les devis des fournisseurs. Bien qu'il soit difficile de se fier aux valeurs de référence de la profession en raison de la nature des services aériens affrétés par l'ONU, c'est pratiquement l'inverse qui se passe dans cette branche. Les spécialistes ont conclu que si l'on modifiait la structure des coûts actuels sans procéder à des ajustements dans d'autres secteurs qui lui sont liés, notamment la planification, la fourniture des services, la stratégie commerciale et la prévisibilité des demandes, la modification serait sans grand effet sur l'augmentation des coûts constatée par l'Organisation. Ils

ont également conclu qu'il fallait passer d'une stratégie fondée sur l'appel d'offres, dépassée par la demande à long terme d'affrètements, à la solution consistant à demander des devis en fonction des résultats, décrivant les coûts financiers et non financiers, pour répondre à une demande déjà importante et en expansion constante.

49. Le Bureau des services de contrôle interne procède actuellement à l'audit de la gestion des opérations aériennes de l'ONU et son travail pourrait éclairer d'un jour nouveau les conclusions qui viennent d'être citées. Le Secrétariat pourra alors réfléchir aux diverses solutions qui lui permettraient d'améliorer la stratégie, les procédures et le fonctionnement de cet aspect décisif du maintien de la paix.

Sécurité aérienne : bureaux régionaux

50. Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été créé le 1^{er} juillet 2006 à la Base de Brindisi au titre d'un projet pilote tendant à déterminer dans quelle mesure l'idée de régionalisation serait applicable aux opérations de maintien de la paix. Ce bureau dessert la Base elle-même et assume pour la MINUK et la MONUG le contrôle des mesures de sécurité. Dans sa résolution 60/267, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce projet pilote de création d'un bureau régional à Brindisi et a prié le Secrétaire général de lui en présenter une première évaluation dans le budget suivant. Elle a déclaré que si l'idée devait être reprise ailleurs, elle aimerait être saisie de projets d'autres bureaux régionaux pour les autres missions.

51. Le Bureau de Brindisi est entré en activité en février 2007, en commençant par recruter le premier spécialiste de la sécurité aérienne régionale, et son personnel a atteint son plein effectif en mai 2007. Dans le bref laps de temps écoulé depuis sa naissance, le Bureau a obtenu des résultats remarquables dans plusieurs domaines d'importance critique : reprise des tournées systématiques d'assistance auprès des missions desservies; relance des travaux des conseils de la sécurité aérienne de celles-ci; mise à jour de leurs programmes de prévention des accidents et de leurs plans d'urgence; communications régulières avec les missions, y compris par conférence téléphonique et visioconférence; diffusion de bulletins mensuels d'information et autres communiqués périodiques sur la sécurité de l'aviation; mise au point et lancement d'un site Web.

52. Des relations ont été nouées et des informations échangées par le Bureau avec le personnel aérien de la FINUL. Le Département envisage d'élargir le champ de compétence du Bureau au contrôle de la sécurité de l'aviation à la FINUL, à l'UNFICYP et à la MANUI. Des demandes ont été présentées à ce sujet dans le projet de budget de la Base pour 2008/09.

53. La création de bureaux régionaux de la sécurité aérienne répond à une pratique courante dans le monde de l'aviation, qui consiste à séparer les questions de sécurité des activités opérationnelles quotidiennes, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts et de garantir l'efficacité des contrôles. Le Bureau de Brindisi a déjà prouvé que le principe pouvait s'appliquer aux opérations aériennes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Les responsables des missions se sont dits heureux des communications qu'ils avaient reçues à ce propos et désireux de poursuivre des échanges ouverts, dans un climat exempt de toute intention de blâmer, et d'assurer un contrôle de la sécurité aérienne à la fois efficace et de grande qualité.

54. Les résultats du projet pilote donnent de bonnes raisons d'élargir le principe de la régionalisation de la sécurité aérienne à d'autres sites. Le Département de l'appui aux missions proposera donc de créer un bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest desservant la MINUL, l'UNOCI et le BINUSIL. La création d'autres bureaux dépendra de l'évolution de la situation, de l'état des déploiements et des mandats des missions dans les zones où elles sont à l'œuvre.

Transports terrestres

55. Au paragraphe 1 de la section XIV de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte dans son rapport d'ensemble des progrès accomplis sur le plan de la gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale.

56. Diverses mesures ont été prises au Siège et sur le terrain pour améliorer encore la gestion des pièces de rechange, et les résultats obtenus sont déjà positifs. Par exemple :

a) Toutes les politiques et pratiques en la matière ont été examinées au regard de la nouvelle structure du parc et diffusées auprès de toutes les missions pour suite à donner. Elles sont contrôlées en continu, avec une attention particulière dans les missions dont le parc représente plus de 10 % de la valeur à l'inventaire de l'ensemble;

b) Les pièces de rechange sont maintenant budgétisées au vu des registres d'utilisation effective et non sur simple estimation. Selon leur budget, les nouvelles missions ne devraient pas avoir plus de 3 % de la valeur du parc dès leur première année. Quant aux missions déjà en cours, l'objectif est un niveau n'excédant pas 5 % de la valeur à l'inventaire du parc automobile, et n'excédant pas 9 % de la valeur des véhicules du train et des véhicules techniques;

c) L'analyse des stocks de pièces détachées a été entreprise afin de déterminer les pièces qui obligent à des réassorts fréquents ou rares. Les résultats devraient influencer sur le volume des commandes et des stocks et aller donc dans le sens de la rationalisation;

d) Des activités de formation spécialisée ont été organisées à l'intention du personnel des magasins afin de l'initier aux techniques modernes et aux pratiques optimales de gestion des pièces détachées, telles qu'elles ont été définies avec les fournisseurs.

Gestion des carburants

57. Au paragraphe 2 de la section XV de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer un manuel et des consignes permanentes sur la gestion des carburants. Elle l'a également prié de faire figurer dans son rapport sur la question des renseignements sur l'examen du modèle utilisé pour l'approvisionnement en carburants et les mesures prises pour améliorer la gestion des carburants, notamment les enseignements tirés des projets relatifs au Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et au système FuelLog, ainsi que ses projets concernant l'adoption d'autres systèmes conçus pour faciliter la gestion des carburants au niveau mondial. Pour répondre aux besoins en carburants des missions, le Département de l'appui aux missions gère actuellement plus de 80 contrats d'avitaillement d'une valeur cumulative (jusqu'en

2010) de plus de 1 milliard 500 millions de dollars. Il a l'intention de continuer à gérer ces approvisionnements dans le monde en définissant et appliquant les meilleures techniques, y compris l'appui stratégique, technique et opérationnel quotidien des missions, et des programmes énergiques d'inspection et de prévention des fraudes.

58. Au cours de l'année, des ressources ont été utilisées à engager les services d'une équipe de consultants qui a examiné en profondeur le manuel actuel, qui n'existe qu'en version provisoire. Son analyse comprenait l'observation directe des opérations d'avitaillement à la MINUL. À la fin de son travail, l'équipe a présenté au Département un manuel des carburants complet. Celui-ci réunit en un seul document de référence la multitude de normes internationales qui s'appliquent à l'approvisionnement de l'ONU en carburants, ainsi que les procédures de manutention, de recherche, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de dotation en effectifs, de planification du lancement des missions, de planification des situations d'urgence, de sécurisation des personnes, de règlement des problèmes environnementaux et de contrôle de la qualité. Le manuel sera affiché en ligne à l'intention des missions sur le terrain et du personnel du Siège; il devrait être mis en application pendant l'exercice 2007/08 en cours.

59. En plus du réexamen du manuel des carburants et en réponse à la demande présentée par le Comité consultatif dans son rapport A/61/852 (sect. IX, par. 54), le Département avait prévu de tirer parti des compétences disponibles pour étudier à titre complémentaire le modèle commercial de la gestion actuelle des carburants, dans l'optique d'une amélioration des pratiques et des dispositifs commerciaux. Les ressources ont été demandées à ce titre dans le budget du compte d'appui approuvé pour 2007/08. Le cahier de mission de l'équipe comprend les services suivants :

- a) Recherche sur le terrain des secteurs à risque (matériel et opérations) du domaine des carburants et des mesures à prendre pour mettre les meilleures pratiques professionnelles au service des besoins de l'Organisation;
- b) Examen technique des marchés actuels concernant le matériel, sous l'angle notamment de leur adéquation aux besoins, et des seuils de sécurité, et des normes et des critères connexes, applicables à l'entreposage et à la distribution des carburants sur le terrain;
- c) Élaboration d'un cahier des charges technique pour le matériel de pointe très élaboré à mettre en place sur le terrain.

60. Au paragraphe 2 de la section XV de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale et au paragraphe 54 de la section IX du rapport du Comité consultatif (A/61/852), le Secrétaire général est prié de faire rapport sur les enseignements tirés des systèmes de comptabilisation électronique des carburants dans les missions et des divers projets de suivi des carburants, ainsi que sur ses projets concernant l'adoption d'autres systèmes conçus pour faciliter la gestion des carburants au niveau mondial et dont l'introduction devrait commencer pendant l'exercice 2008/09. Le Système électronique de comptabilisation des carburants (MEFAS) a été mis en service à la MONUC, l'ONUB, la MINUL, la MINUS et la FINUL. Le témoignage de la MONUC, qui a utilisé le nouveau système le plus largement, montre que les dispositifs de cette nature peuvent être introduits avec succès pour pallier les graves lacunes de la surveillance et du contrôle de l'entreposage et de la consommation des carburants. On citera par exemple les avis d'anomalie du

Système MEFAS, qui ont utilement permis de réduire et de prévenir des tentatives de fraude à la Mission, et l'utilisation du Système pour orienter les recherches sur les activités autorisées et les relevés de consommation dans les secteurs les plus suspects ou les plus exposés. Conscient de la valeur et de l'importance d'une bonne comptabilité des carburants, le Département a proposé dans son projet l'introduction d'un système de gestion mondial des carburants des missions sur le terrain. C'est dans cette optique qu'un dispositif dit « high level business case (EFMS) » de gestion électronique des carburants, qui fera fond sur le système MEFAS pour s'y substituer, a été examiné et approuvé par le Comité de gestion de l'information et le Comité d'examen des projets. On est en voie de rédiger le cahier technique du nouveau système et de le présenter, en consultation avec le Département, au Service des achats. Une mission au moins devrait disposer de ce nouveau système avant le premier trimestre de 2009.

Rations alimentaires

61. Au paragraphe 34 (sect. VII) de son rapport A/61/852, le Comité consultatif rappelle au Secrétariat qu'il doit être inspiré par la nécessité de disposer de rations abondantes et de bonne qualité lorsqu'il conclut le marché mondial relatif aux rations. Il demande également des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix. Le Département de l'appui aux missions gère actuellement du Siège 11 contrats de ravitaillement, d'une valeur pluriannuelle d'environ 870 millions de dollars, à l'intention d'un effectif total supérieur à 92 000 hommes. Les rations sont composées de produits congelés, froids, secs, frais ou mis en conserve. L'ONU fournit ce service aux contingents de chaque mission dans le cadre d'un contrat tout-compris conclu avec un fournisseur expérimenté choisi parmi la concurrence internationale et chargé de fournir vivres et services selon les normes internationales et le cahier des charges de l'Organisation. Les services comprennent en général l'entreposage, la logistique et la distribution du ravitaillement au niveau des unités. Les fournisseurs choisis sont tenus d'acheter les denrées à des sources respectueuses des normes internationales et de les faire parvenir aux missions.

62. Plusieurs améliorations ont été apportées à la gestion des rations, par exemple, les conditions contractuelles ont été revues et des modifications apportées aux procédures afin que l'Organisation continue de fournir aux contingents sur le terrain une alimentation de qualité. L'Échelle de rations de l'ONU permet de fixer une base saine, économique, équilibrée sur le plan diététique et équitable sur le plan international pour se procurer des rations. Elle offre également aux pays qui fournissent des contingents la possibilité soit de continuer à utiliser le taux plafond homme/jour fondé sur des valeurs et des volumes maximaux, soit de calculer le ravitaillement à partir de valeurs maximales de calories par homme/jour, système qui donne aux contingents une latitude supplémentaire dans leurs choix alimentaires. Le seuil maximal en calories a été déterminé selon les normes de la FAO et de l'OMS, des orientations données par les diététiciens des pays qui fournissent des contingents et des échelles nationales. L'un et l'autre systèmes donnent aux commandants des contingents le moyen de s'assurer que les soldats reçoivent des moyens de subsistance suffisants et consomment des aliments qui répondent aux habitudes alimentaires de leur pays.

63. Pour ce qui est des aspects matériels, les fournisseurs sont tenus de conserver une réserve de 14 jours, ainsi qu'une réserve de 7 jours d'eau en bouteille et de

rations de l'ONU. Un dispositif rigoureux de contrôle des résultats a été intégré à tous les nouveaux contrats, prévoyant notamment des contrôles de la qualité et de la ponctualité des livraisons. Au total, huit nouveaux contrats de cette sorte ont été conclus à l'intention de la MINUL, de la FNUOD, de l'ONUCI, de la MINUEE, de la FINUL, de la MINURSO, de la MINUS et de la MINUT; trois autres devraient être conclus en 2008 à l'intention de la MINUSTAH, de la MONUC et de l'UNAMID. Tous ces contrats prévoient également que l'ONU a le droit d'inspecter n'importe quel segment de la chaîne d'approvisionnement pour vérifier le respect des règles de qualité.

64. Le Département de l'appui aux missions contrôle en permanence tout ce qui a trait aux rations et reste en relations régulières avec les missions pour s'assurer que les politiques et les procédures fixées en la matière sont respectées. Les missions tiennent tous les mois des réunions d'évaluation avec les fournisseurs. Deux réunions annuelles de ce genre ont eu lieu en 2007, l'une à Entebbe (Ouganda), la deuxième à Monrovia; elles réunissaient des représentants des missions, des fournisseurs et du Siège, à savoir de la Division des achats et de la Section des approvisionnements. Ont également été organisées en 2007 des visites à la MINURSO afin d'aider la Mission à exécuter les nouveaux contrats. Enfin, les missions sont dotées d'une série d'instruments qui leur permet de gérer les contrats et de budgétiser les rations. Elles disposent toutes du projet de directives pour la gestion des rations, actuellement en révision, du budget type du lancement d'une mission, du projet de normes de sécurité alimentaire à l'intention des fournisseurs, du projet de procédures opérationnelles standard pour les rations génériques, du projet de plan de garantie de qualité du Groupe des rations, de l'Échelle des rations et du cahier des charges de l'ONU, ainsi enfin que des prescriptions d'emballage annexes à l'Échelle des rations.

65. Au moment d'achever l'examen et l'actualisation des directives, on veillera à ce que le document tienne compte des modifications apportées au programme de ravitaillement et qu'il donne des orientations sur la manière de mettre en œuvre l'Échelle des rations nouvellement approuvée. Le Département a engagé un consultant de l'extérieur qui achèvera la révision des directives et y incorporera des formulaires et d'autres annexes. La version révisée devrait être achevée en 2008. Ce travail sera complété par l'achat dans le commerce d'un gestionnaire de rations, avec un logiciel sur mesure, et par sa mise en œuvre expérimentale dans une mission; tout devrait être terminé à la fin de l'exercice 2007/08.

Déploiement rapide des ressources militaires

66. Au paragraphe 4 de la section XI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale prie le Secrétariat de lui donner des renseignements actualisés sur le déploiement rapide des ressources militaires. Un document de politique générale intitulé « Reinforcement of Field Missions – Enhanced Rapidly Deployable Capacities » a donc été élaboré et publié le 26 février 2007 pour préciser les besoins opérationnels et les délais de réaction des missions. Selon la politique envisagée, une procédure en trois étapes a été établie. Une évaluation a permis de déterminer quelles missions avaient besoin d'un appui renforcé pour leurs capacités de déploiement rapide et de préciser le type de réactions les plus probablement nécessaires en cas de crise.

67. Cinq missions (la MINUS, la MONUC, la FINUL, la MINUL et l'ONUCI) ont été jugées en juin 2007 celles qui avaient le plus sérieusement besoin à court terme d'appui pour leurs capacités de déploiement rapide. On a procédé à une évaluation des besoins en renforts stratégiques de chacune d'elle pour connaître le type, le volume et les temps morts des réactions à prévoir dans chaque cas. L'examen général des conclusions a conclu que le Département des opérations de maintien de la paix avait assez de données et d'informations pour se rendre formellement compte de la volonté qu'avaient les pays qui fournissent des contingents dotés des capacités opérationnelles nécessaires de mobiliser des forces pour répondre aux besoins d'appui renforcé des capacités de déploiement rapide qui seront mises en œuvre en cas de crise grave. Certains États Membres ont reçu une note verbale et des exposés sur les missions leur demandant leur soutien sous forme de troupes pour certaines ou à la totalité des missions. Le Département demandait une réponse avant le 31 janvier 2008. Au 29 février, les États Membres qui avaient reçu la note verbale n'avaient pas tous répondu, certains invoquant la nécessité pour leur gouvernement d'en achever l'examen. Tous les États Membres ayant répondu jusqu'à présent ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir les capacités de déploiement rapide demandées; certains ont indiqué qu'ils pourraient envisager de fournir un appui aérien stratégique aux autres États qui fourniraient les capacités recherchées.

68. Pour ce qui est du Système des forces et moyens en attente des Nations Unies, dit Système UNSAS, le Département des opérations de maintien de la paix s'occupe pour l'instant de faire confirmer par les pays qui fournissent des contingents leur engagement d'accroître le nombre d'unités promises pour le déploiement rapide. Il a pris note du fait que si les niveaux 1 et 2 sont utilisés pour encourager les pays qui commencent à fournir les contingents, le niveau 3 ne répond pas aux besoins de l'Organisation pour deux raisons : a) les capacités annoncées pour le déploiement rapide par les pays qui fournissent des contingents peuvent ne pas être disponibles pour la ou les missions dont il s'agit si elles sont affectées à d'autres activités de l'État Membre; b) les incertitudes qui pèsent sur la disponibilité des ressources promises pour une mission ont été jugées dissuasives.

69. Les événements récents donnent à penser que l'idée de capacités de déploiement rapide renforcées évoluera encore et que le Système UNSAS aura un nouveau rôle à jouer dans la gestion du statut opérationnel des capacités offertes par les États Membres, comme il l'a fait pour le déploiement rapide. Ce nouveau rôle sera étudié et se développera à mesure qu'avanceront les arrangements concernant les capacités de déploiement rapide pendant le prochain exercice. On procèdera en 2008 à la réévaluation du Système en profondeur, les consultations avec les États Membres devant commencer en 2008. L'opération s'achèvera par une réunion des États Membres, au plus tard en septembre 2008, où sera examiné l'avenir du Système UNSAS.

Indemnité de subsistance (missions)

70. Dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a approuvé les arrangements concernant les officiers d'état-major, selon lesquels une indemnité de subsistance (missions) serait versée à leur bénéfice, sans passer par le mécanisme du remboursement des pays qui fournissent des contingents. Les arrangements ainsi révisés ont été mis en vigueur dans toutes les missions de maintien de la paix au 1^{er} juillet 2007. Au paragraphe 2 de la section XI de la même résolution, l'Assemblée générale autorisait le versement d'une indemnité de subsistance

(missions) aux officiers d'état-major qui se déplacent dans la région de la mission lorsque celle-ci n'est pas en mesure de les loger ou de les nourrir. L'Assemblée générale a également demandé à revenir sur la question lorsqu'elle examinera l'étude prévue au paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852), lequel avait prié le Secrétaire général d'étudier la question des frais de déplacement dans la région de la mission, en vue d'élaborer une politique systématique fondée sur les conditions locales qui tiendrait compte du souci d'économie et serait équitable à l'égard du personnel intéressé. La politique relative aux déplacements dans la région d'une mission est arrêtée dans l'instruction administrative ST/AI/1997/6. Le Secrétariat est en voie de rassembler et d'analyser des renseignements sur la façon dont les missions défraient les civils, les militaires et les policiers de leurs déplacements dans leur propre région. Les informations recueillies permettront de réviser au besoin la politique suivie. Les résultats seront portés à la connaissance de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

Déontologie et discipline

71. Au paragraphe 5 de la section XVI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rechercher des moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les équipes chargées de la déontologie et de la discipline, le Bureau des services de contrôle interne et les autres entités du système des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain, et de lui faire rapport à ce sujet à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, dans son rapport d'ensemble. Les paragraphes ci-après, centrés sur les deux composantes essentielles de la discipline (prévention, formation et sensibilisation) que sont le traitement des affaires et d'élaboration des politiques, décrivent les accords de coopération et de coordination entre le Groupe de la déontologie et de la discipline au Siège et les équipes chargées de la déontologie et de la discipline sur le terrain, et entre les autres entités du système des Nations Unies (telles que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de l'Ombudsman, le Bureau de la déontologie) et les organisations non gouvernementales.

72. Sur le plan des procédures et des politiques, depuis 2005, le Groupe de la déontologie et de la discipline au Siège et le BSCI collaborent à l'établissement d'un cadre définissant le rôle et les responsabilités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et du BSCI dans les enquêtes sur les accusations de fautes professionnelles relevant des catégories I et II. Les modalités de coopération actuelles sont présentées dans la note intitulée « Coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans les enquêtes des catégories I et II », en date du 8 novembre 2005, élaborée par le Groupe de la déontologie et de la discipline, le BSCI, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de la sûreté et de la sécurité. De nombreux aspects des procédures évoluent encore, notamment les dispositifs d'échange d'informations entre le Groupe de la déontologie et de la discipline et le BSCI, et les modalités d'application des dispositions du texte révisé du modèle de memorandum d'accord entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents (résolution 61/267 B de l'Assemblée générale), récemment approuvé. Des procédures opérationnelles permanentes sont également en cours d'élaboration pour les activités de suivi du

Siège; elles fourniront des directives complètes sur le processus de suivi pour les questions de discipline au Siège, notamment en collaboration avec les États Membres, en vue de garantir le traitement efficace et responsable de toutes les accusations de faute professionnelle dans le cadre des missions de maintien de la paix gérées par le Département des opérations de maintien de la paix. Des procédures opérationnelles permanentes pour le terrain seront élaborées simultanément.

73. Le Groupe de la déontologie et de la discipline du Siège et la Division des investigations du BSCI ont appris à mieux traiter les cas d'exploitation et d'abus sexuels et renforcé leur collaboration dans ce domaine. De même, le BSCI et les équipes chargées de la déontologie et de la discipline ont renforcé leur coopération dans le cadre des missions sur le terrain pour régler les questions susceptibles de ralentir la soumission des rapports d'enquête sur les accusations de fautes professionnelles graves. D'après les rapports sur les missions, le renforcement du dialogue a abouti à une nette amélioration des procédures, ce qui s'est traduit par une augmentation sensible du nombre de rapports d'enquête et par une diminution importante du temps de réaction de la Division des investigations lorsque des accusations de fautes professionnelles lui sont transmises. Le partage des informations relatives aux affaires a également été amélioré, sans sacrifier à la confidentialité requise. Les équipes chargées de la déontologie et de la discipline dans les missions ont ainsi été en mesure de mieux évaluer le degré et la gravité des accusations et donc de mieux conseiller les chefs de mission.

74. Les équipes chargées de la déontologie et de la discipline dans les missions centralisent désormais l'essentiel des accusations de faute professionnelle contre toutes les catégories de personnel de maintien de la paix. Sachant que les éventuels plaignants ont le droit de porter plainte directement auprès du BSCI, sans en référer à d'autres mécanismes compétents, il est indispensable d'assurer la cohérence des données gérées par le BSCI et par les équipes. Depuis janvier 2007, le BSCI fournit chaque mois des données statistiques au Département de l'appui aux missions.

75. En matière d'échange d'informations, les activités de coopération entre le Groupe de la déontologie et de la discipline du BSCI se sont étendues aux caractéristiques techniques des différentes bases de données. En septembre 2007, le Groupe a achevé, en coopération avec le Service des communications et des technologies de l'information, l'élaboration d'un Système de suivi des fautes professionnelles complet. Ce système, qui dispose de fonctions d'enregistrement, de suivi et d'établissement de rapport, est accessible aux équipes chargées de la déontologie et de la discipline dans les missions, selon le principe du besoin d'en connaître. Depuis le 10 décembre 2007, trois missions (MONUC, MINUL et FINUL) mettent le Système à l'essai, dans le cadre d'un projet qui doit s'achever le 15 mars 2008. Lorsque les concepteurs du logiciel auront procédé à l'examen final et, le cas échéant, à la révision du logiciel, le Groupe organisera avec le Service des communications et des technologies de l'information un programme de formation à l'intention de tous les agents de liaison des missions, en vue de l'adoption du Système par toutes les équipes d'ici au 1^{er} juillet 2008. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, ainsi que les responsables des missions disposeront ainsi d'un outil fiable d'accès, en temps réel, aux données relatives aux accusations de faute professionnelle. Le Système permettra également au personnel chargé de la déontologie et de la discipline, au Siège et dans les missions, d'effectuer des analyses statistiques

détaillées et de dégager des tendances, ce qui facilitera leurs activités de contrôle. Il leur permettra en outre de prendre ou d'adapter, selon que de besoin, des mesures de prévention, d'élaborer des programmes d'initiation et de formation adaptés, et de définir des critères pour le suivi et le contrôle.

76. Le Département de la gestion étant l'autorité compétente pour engager une procédure disciplinaire ou appliquer des sanctions administratives contre les membres du personnel, le Groupe de la déontologie et de la discipline du Siège traite en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines les cas de faute professionnelle mettant en cause des membres du personnel. À réception des rapports d'enquête portant sur des accusations de faute professionnelle contre des membres du personnel, le Groupe examine chaque rapport pour s'assurer que les conclusions et les éléments de preuve fournis justifient le renvoi de l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines. Si l'affaire est effectivement renvoyée au Bureau, le Groupe est tenu d'assurer une coordination étroite entre le Bureau et la mission concernée eu égard aux procédures ultérieures. Le Groupe et le Bureau renforcent actuellement la coordination de leurs activités pour faire en sorte que les ressources de l'Organisation soient utilisées dans les affaires disciplinaires pour lesquelles on dispose déjà de preuves suffisantes pour justifier l'introduction d'une instance disciplinaire. À cet égard, le Groupe diffuse à ses homologues dans les missions les directives relatives aux missions transmises par le Bureau conformément à la pratique établie par le Secrétaire général pour les questions disciplinaires.

77. Le Groupe de la déontologie et de la discipline du Siège coordonne ses activités avec celles du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'Ombudsman, selon que de besoin. La coopération avec le Bureau de la déontologie est particulièrement intéressante pour ce qui est des fonctions attribuées au Bureau en application de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés » (ST/SGB/2005/21) (ou politique de dénonciation des manquements présumés). Lorsqu'un membre du personnel invoque les dispositions de la politique de dénonciation des manquements présumés, les deux bureaux coordonnent leurs activités pour veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises afin de protéger la personne concernée contre d'éventuelles représailles. L'Ombudsman peut, avec l'accord préalable ou à la demande d'un plaignant, renvoyer à l'examen du Groupe de la déontologie et de la discipline les questions préoccupantes, qu'elles soient d'ordre général ou qu'elles portent sur un cas particulier. Les représentants du Département de l'appui aux missions et du Bureau de l'Ombudsman se réunissent régulièrement pour examiner ces questions et en assurer le suivi.

78. Sur le terrain, les équipes chargées de la déontologie et de la discipline partagent des informations avec les autres entités du système par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, en s'appuyant en particulier sur les réseaux d'interlocuteurs pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels présents dans le pays, qui proviennent de tous les organismes des Nations Unies sur le terrain et des organisations non gouvernementales internationales. Ces réseaux partagent généralement des informations sur des questions telles que les codes de conduite, les politiques suivies, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et les mécanismes d'établissement de rapports, ainsi que sur la sensibilisation et la formation, en vue d'établir des normes et de simplifier les outils de diffusion

d'informations, de messages et d'application des programmes. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le PNUD et l'UNICEF, mis au point une vidéo de formation intitulée « To serve with pride: Zero tolerance for sexual exploitation and abuse » (Servir avec fierté : tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels). En collaboration avec ces organisations, les deux départements ont organisé, en décembre 2006, une conférence de haut niveau sur l'exploitation et les abus sexuels. Le Département de l'appui aux missions s'est également attaché à mettre en place des outils de sensibilisation dans ce domaine. À cet égard, une campagne a été lancée à titre expérimental dans certaines missions en vue de lutter contre le recours par le personnel de maintien de la paix à la prostitution et aux rapports sexuels monnayés.

79. En application du paragraphe 6 de la section XVI de la résolution 61/276, un rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline, donnant notamment une justification détaillée de tous les postes, le niveau des effectifs et une description des fonctions et des effets concrets obtenus sera présenté à l'Assemblée générale, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

Bien-être et loisirs

80. À la reprise de sa session de 2005, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale a reconnu que les opérations de maintien de la paix se déroulaient souvent dans des environnements très éprouvants, qui offraient peu d'occasion de loisirs. Il a également reconnu que les installations de bien-être et de loisirs dans les missions avaient parfois été inadéquates. Au paragraphe 2 de sa résolution 59/300, conformément à la demande formulée par le Comité spécial dans le rapport qu'il avait présenté à la reprise de la session de fond de 2005, tenue à New York (A/59/19/Rev.1, chap. II, par. 20), l'Assemblée générale a recommandé que le Secrétaire général fasse réaliser une étude approfondie des besoins de bien-être et de loisirs de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix, et lui présente ses propositions. En juin et juillet 2007, un consultant et un responsable opérationnel ont été déployés à New York et dans quatre missions de maintien de la paix (MONUC, ONUCI, MINUS et MINUSTAH) pour recueillir des informations en vue de l'établissement de cette étude détaillée, qui a été présentée à l'Assemblée générale sous la cote A/62/633.

Aide aux victimes

81. En outre, au paragraphe 2 de sa résolution 59/300, conformément aux recommandations formulées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport (A/59/19/Rev.1, chap. II, par. 34), l'Assemblée générale a recommandé que le Secrétaire général présente au Comité spécial une stratégie d'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels. En réponse à cette demande, le Secrétaire général a diffusé un projet de déclaration de principe et un projet de stratégie globale relatifs à l'assistance et au soutien aux victimes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou de personnel apparenté (A/60/877) (ci-après « Stratégie et principes relatifs à l'assistance aux victimes »).

82. Le Comité spécial a examiné le document en question à sa soixantième session et, ayant établi qu'il pouvait être appliqué au système des Nations Unies dans son ensemble et pas seulement aux opérations de maintien de la paix, a décidé de le renvoyer à un autre organe du système. Dans sa résolution 61/291, conformément à la recommandation formulée par la Quatrième Commission, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations énoncées dans le rapport du Comité spécial [A/61/19 (Part II)]. Au paragraphe 71 de son rapport, le Comité spécial invite le Président de l'Assemblée générale à constituer, à une date aussi rapprochée que possible au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et en collaboration avec tous les États Membres, un groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'aide et le soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels, chargé d'examiner le projet de déclaration de principe et le projet de stratégie globale de l'Organisation des Nations Unies (A/60/877). Un groupe de travail spécial à composition non limitée a donc été créé par l'Assemblée générale en juillet 2007. Il s'est réuni à deux reprises, en août et en septembre 2007, et a procédé à un examen approfondi du document du 3 au 7 décembre 2007. Le 21 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté (A/RES/62/214), qui figure dans le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'aide et le soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels (A/62/595). Dans le cadre de la Stratégie, les victimes bénéficieraient d'une assistance adaptée à leurs besoins particuliers directement liés à l'acte d'exploitation ou d'abus sexuels subi. Cette assistance prendrait la forme de soins médicaux, d'aide juridique, de soutien face aux conséquences psychologiques et sociales de l'acte et d'une aide matérielle, selon les cas. En outre, l'Organisation des Nations Unies collaborerait avec les États Membres en vue de faciliter, dans la limite de ses compétences, la procédure de reconnaissance de paternité ou le versement d'une pension alimentaire. Le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes (qui fait partie du Groupe de travail ONU/ONG pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/Comité exécutif sur la paix et la sécurité) a commencé à élaborer une stratégie d'application, qui comprendra une note d'orientation à l'intention des missions.

B. Projets d'initiatives de gestion au Siège

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

83. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité a été créé en juillet 2007 au Département des opérations de maintien de la paix pour fournir une approche intégrée et innovatrice de l'assistance octroyée par les Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et des entités chargées de la sécurité. Le Bureau regroupe en une seule entité les capacités suivantes : police, justice, justice pénale, lutte antimines, désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que les capacités de la réforme du secteur de la sécurité. Il appuie essentiellement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais assume également des responsabilités en dehors des missions dans certains domaines (tels que police et justice pénale, lutte antimines et réforme du secteur de la sécurité). Le Bureau, qui représente plus que la somme des entités qui existaient auparavant au sein du Département des

opérations de maintien de la paix, a pour principale tâche d'élaborer et de développer les cadres stratégiques et opérationnels nécessaires – notamment en matière de police, d'appui opérationnel, de formation et de partenariats – pour favoriser les effets de synergie, l'efficacité et l'efficience en ce qui concerne le renforcement de la sécurité et de l'état de droit.

84. Au cours de la période considérée et avant la création du Bureau, la Division de la police, la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix ont continué d'appuyer les missions de maintien de la paix dans leurs domaines de compétences respectifs. Depuis le dernier rapport détaillé du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858), l'effectif de police autorisé pour les opérations de maintien de la paix a augmenté de plus de 65 % et s'élève désormais à plus de 10 000 personnes, ce qui a nécessité de renforcer en conséquence l'appui opérationnel et stratégique fourni par la Division de la police. D'autres composantes, telles que la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et le Service de la lutte antimines ont également dû faire face à une brusque augmentation de la demande de service dans les missions de maintien de la paix nouvelles et existantes. En 2006/07 uniquement, le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a appuyé les activités de l'ONU dans des missions de maintien de la paix qui représentaient au total environ 400 000 combattants. Parmi ces soldats, 251 036 combattants ont été désarmés et démobilisés et ont, ou vont, bénéficier d'une réinsertion. Dans les opérations de maintien de la paix, les activités de lutte antimines ont été multipliées par 10, en volume et en coûts, passant de 6 millions de dollars en 2002 à plus de 60 millions de dollars en 2007. Alors que le Département met en place ses modestes capacités de réforme du secteur de la sécurité, six des opérations de maintien de la paix en cours sont chargées par le Conseil de sécurité de mener une réforme du secteur de la sécurité et cinq autres sont chargées d'exercer une vaste gamme d'activités liées à la sécurité, notamment en vue d'appuyer la restructuration et la réforme de la police nationale, des organes chargés de faire respecter la loi et des forces de défense.

85. Au cours du précédent exercice budgétaire, chacune de ces composantes a déployé des efforts considérables pour faire face à l'augmentation considérable des besoins dans les missions. En 2007, l'Assemblée générale a approuvé la constitution d'une force de police permanente, dotée d'un effectif initial de 25 administrateurs et deux assistants administratifs. Cet effectif initial a reçu une formation intensive et participé aux activités de planification relatives à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). De novembre 2007 à janvier 2008, 19 membres de la Force de police permanente, y compris son chef, ont été déployés au Tchad compte tenu des besoins opérationnels. Quatre membres sont restés à New York pour assumer les fonctions essentielles de la Force au Siège. Dès que les officiers de la police des Nations Unies détachés auprès de la MINURCAT seront déployés par les pays qui fournissent des contingents et prendront la relève de la Force de police permanente, c'est-à-dire à partir de février/mars 2008 selon les prévisions, la Force de police permanente se retirera progressivement, ce qui libèrera des capacités pour les autres engagements prévus. En mars 2008, la Force participera à une mission d'évaluation, dirigée par le conseiller pour les questions

de police auprès de la MINUT. La mission portera essentiellement sur la réforme et les plans de restructuration pour faciliter le début de la phase de transition de la mission d'un mandat exécutif à un mandat non exécutif essentiellement axé sur les activités de contrôle, de formation et de conseil.

86. Le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a participé à l'effort qui a mobilisé l'ensemble du système et rassemblé 16 autres organismes des Nations Unies en vue d'élaborer et d'officialiser les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, jeu complet de principes et de directives opérationnelles qui établit une approche commune dans ce domaine à l'échelle du système. La Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires a publié son *Manuel de base des Nations Unies pour les composantes portant sur la justice dans les opérations de paix à caractère multidimensionnel* et son *Manuel concernant les politiques d'appui aux prisons*. Ces manuels constituent un pas important sur la voie de la fourniture d'orientations complètes sur le renforcement de l'état de droit dans les pays qui relèvent d'un conflit.

87. Outre la fourniture d'un appui ciblé aux opérations de maintien de la paix, certaines des composantes du Bureau assument des responsabilités plus vastes. Le Service de la lutte antimines demeure le principal cadre de coordination pour l'ensemble des activités d'appui à la lutte antimines, au sein du système et au-delà, en collaboration avec une équipe de 14 entités internationales. En 2006, la Division de la police a également été chargée d'appuyer le système des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités de la police nationale et des autres organes chargés de faire respecter la loi dans les pays où aucune opération de maintien de la paix n'est établie, en particulier dans le contexte du développement à long terme. La Division de la police fournira ainsi un appui à la prévention des conflits à plus de 100 000 fonctionnaires de police et autres fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. La Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires s'est vue confier des responsabilités similaires dans le domaine de l'appui aux pays hôtes et aux partenaires des Nations Unies aux fins du renforcement des systèmes carcéraux nationaux. De même, la capacité nouvellement établie de réforme du secteur de la sécurité a vocation à servir de capacité interinstitutions pour aider les pays qui en ont besoin en dehors du contexte des opérations de maintien de la paix. Elle a fourni un appui à l'équipe spéciale chargée de la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle du système et participé aux consultations sur l'élaboration du rapport, orienté vers l'avenir, du Secrétaire général intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité » (A/62/659-S/2008/39).

88. Reconnaissant l'importance des activités de l'Organisation dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, l'Assemblée générale a approuvé cinq postes pour le Bureau au titre de la réforme. Ces fonctionnaires feront partie d'une capacité interinstitutions relevant du Département des opérations de maintien de la paix qui sera au service de l'ensemble du système. Comme indiqué plus haut, cette entité interinstitutions aura pour objectif prioritaire l'élaboration d'orientations stratégiques pour la réforme du secteur de la sécurité, la formation, et l'appui opérationnel aux missions et aux équipes de pays des Nations Unies. Le Bureau devrait être mieux à même d'évaluer la totalité de ses besoins au titre de la réforme du secteur de la sécurité lorsque cette entité sera pleinement établie et commencera à traiter l'ensemble des questions citées ci-dessus, en collaboration avec tous les partenaires.

Collaboration avec les partenaires, notamment les organisations régionales

89. À la section XXI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a souligné combien il importait de collaborer étroitement avec les partenaires faisant partie ou non du système des Nations Unies, y compris dans le cas de partenariats avec des organisations régionales, et pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer ces partenariats. Le nombre et la complexité des opérations de maintien de la paix sont tels qu'il est indispensable de s'appuyer sur des partenariats efficaces pour faciliter la cohérence et la coordination stratégiques dans les activités de maintien de la paix, ainsi que pour répondre aux besoins sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans ce domaine visaient à établir des cadres de partenariat susceptibles d'appuyer et de faciliter les engagements opérationnels de l'Organisation avec tous ses partenaires, qu'ils fassent ou non partie du système.

90. Au cours de l'année à venir, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions renforceront leur collaboration avec les partenaires existants, tout en s'efforçant d'établir d'autres partenariats. Le principe de la structure intégrée de la mission et les processus de planification connexes fournissent un cadre général pour le recensement des questions et des objectifs prioritaires devant être traités en partenariat avec les acteurs du système des Nations Unies consacrés à l'action humanitaire, aux droits de l'homme et au développement. S'agissant des acteurs extérieurs au système, des cadres de coopération sont en place avec l'Union africaine et l'Union européenne, tandis que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'attachent en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies à établir des accords-cadres de coopération avec la Banque mondiale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans les pays qui relèvent d'un conflit. Ces cadres constituent un premier pas vers la mise en place de modalités susceptibles de faciliter les activités de coopération sur le terrain. La demande dans ce domaine continue de croître, au moment où l'Organisation entre dans une nouvelle phase de partenariats en matière de maintien de la paix, avec la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la présence multilatérale au Tchad. La planification et la mise en place d'opérations conjointes aussi complexes exigent des arrangements fiables en matière de communication et de coopération, notamment dans des domaines tels que la sécurité et la sûreté de la mission et les questions de logistique et d'appui. Tous ces efforts seront assortis de mesures visant à mettre en place les cadres établis et à former le personnel dans les états-majors concernés et dans les missions, afin d'institutionnaliser les mécanismes de coopération et de les exploiter pleinement lors des opérations à venir.

Politiques, évaluation et formation

91. La Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a été créée le 1^{er} juillet 2007. Elle comprend la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix et le Service intégré de formation qui existaient déjà, ainsi que de nouvelles équipes restreintes chargées de l'évaluation et des partenariats. Grâce aux fonctions qu'elle réunit, elle peut formuler et diffuser une doctrine et des politiques, recenser et promouvoir les pratiques optimales, concevoir des formations normalisées et les

coordonner et les dispenser, évaluer la mise en œuvre des mandats confiés aux missions et, enfin, développer des politiques et des cadres opérationnels pour la coopération stratégique avec divers partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. La Division apporte un appui aux missions, au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, fournissant ainsi des politiques, des orientations concrètes, et des services de formation et d'évaluation communs au Siège et sur le terrain.

92. En 2007, la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix a continué d'appuyer Opérations de paix 2010, initiative en faveur de la réforme et de l'amélioration des performances, en mettant au point des documents de sensibilisation et d'orientation, en appuyant les conseillers spéciaux, tels que la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et le Conseiller spécial pour le VIH/sida, et en fournissant un appui direct aux missions par l'intermédiaire des spécialistes des meilleures pratiques. Ces spécialistes favorisent l'amélioration des performances dans leurs missions, notamment en recensant et en diffusant les leçons et autres données d'expérience tirées des activités des missions. Ils élaborent des doctrines et des directives et assurent la coordination des politiques, ce qui facilite l'établissement de politiques fondamentales et d'autres documents de référence sur les principales questions intéressant les missions, qui vont de la gestion de la phase de démarrage aux centres d'opération conjoints ou encore de la gestion des contrats aux projets à effet rapide. Des documents d'orientation et des recueils des pratiques optimales sont désormais accessibles à tous les états-majors et membres du personnel des missions sur l'intranet consacré aux opérations de paix; ils font l'objet d'échanges fréquents entre les missions par l'intermédiaire de réseaux électroniques spécialisés connus sous le nom de « communautés de pratique ». L'intranet consacré aux opérations de paix reçoit plus de 8 000 visites par jour et plus de 80 000 documents relatifs aux pratiques optimales et documents d'orientation ont été téléchargés à ce jour. On trouvera des renseignements détaillés sur ce sujet dans le rapport du Secrétaire général daté du 18 décembre 2007 (A/62/593).

93. Le Service intégré de formation fournit un appui au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions, aux pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police et aux missions dans les domaines de la formation du personnel civil, militaire et de police. Il a pour priorités la formation des civils à leur entrée en fonctions, la formation des hauts responsables, la fourniture d'un appui et d'orientations aux États Membres, en particulier les nouveaux fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et la fourniture d'un appui technique et d'orientations aux formateurs et au personnel des Cellules intégrées de formation du personnel de la mission. Toutes les activités de formation sont conformes aux politiques et directives existantes.

94. Dans sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une équipe d'évaluation au sein de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix. Jusqu'à présent cette année, l'équipe a effectué une évaluation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Elle prévoit de procéder à cinq autres évaluations d'ici au 30 juin 2008, en accordant une attention particulière à l'application de la politique établie par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et aux activités de ces cellules. Elle révisé actuellement les politiques d'évaluation des missions en vue de tenir compte des modifications apportées à la structure du Département des opérations de maintien de la paix et de la création du

Département de l'appui aux missions, et met au point des mesures visant à appliquer les prescriptions relatives à l'auto-évaluation découlant des accords sur les résultats à obtenir conclus entre le Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint du Département de l'appui aux missions et le Secrétaire général.

95. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également approuvé l'ouverture de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer la création de l'équipe des partenariats, au sein du Bureau du Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. L'établissement de partenariats efficaces est désormais l'un des éléments indispensables au succès des opérations de maintien de la paix, compte tenu du nombre et de la diversité des arrangements de plus en plus complexes dans le cadre desquels le personnel de maintien de la paix des Nations Unies travaille en collaboration avec divers partenaires du système et partenaires régionaux et sous-régionaux. L'établissement de partenariats efficaces et efficaces joue un rôle déterminant dans tous les aspects de la planification et de l'exécution des missions, de la coordination des politiques stratégiques au bon fonctionnement des missions intégrées, notamment en ce qui concerne l'appui, ou à la transition vers la phase de consolidation de la paix à plus long terme. L'Assemblée générale a reconnu que le Département des opérations de maintien de la paix avait fait des partenariats l'une des cinq priorités de son programme de réforme Opérations de paix 2010.

96. La priorité de l'équipe des partenariats, récemment créée, est la coopération avec les organisations régionales – Union africaine, Union européenne et OTAN – et les principaux partenaires de développement appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un troisième groupe est constitué par les partenaires du système des Nations Unies qui jouent un rôle déterminant dans l'application et dans la transition éventuelle vers les missions polyvalentes, notamment le PAM, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Des progrès notables ont été accomplis dans ces trois domaines. S'agissant de l'Union européenne, le Département des opérations de maintien de la paix a continué de tirer parti de l'expérience de coopération avec la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en République démocratique du Congo pour mettre au point des mécanismes de coordination communs visant à faciliter l'action et la planification conjointes lorsque l'Union européenne apporte son appui à une mission de maintien de la paix de l'ONU, notamment en ce qui concerne la logistique et l'appui. Ces mécanismes ont été utilisés dans la planification de la MINURCAT, l'Union européenne fournissant des ressources pour la formation de la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH). Les départements effectueront une analyse après action de ce type pour la planification de la présence multilatérale au Tchad et en République centrafricaine en vue de préciser et d'améliorer les modalités de la coopération. Des efforts similaires sont actuellement déployés avec l'Union africaine pour tirer parti de l'expérience acquise en matière de coordination à l'occasion de la transition de la MUAS à la MINUAD. Le partenariat avec l'Union africaine vise essentiellement à aider cette dernière à renforcer ses capacités en matière d'opérations de maintien de la paix; un plan de campagne commun a été élaboré à cette fin, il prévoit notamment l'organisation de programmes de formation des responsables des missions et la fourniture d'une assistance ciblée par l'équipe

des Nations Unies à Addis-Abeba pour renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine à planifier et gérer les opérations de maintien de la paix. Parmi les priorités pour l'année à venir figurent la fourniture de formations au personnel africain des opérations de maintien de la paix et l'amélioration de la coordination des activités des partenaires ayant trait au renforcement des capacités de l'Union africaine.

97. La coopération avec la Banque mondiale a également bien progressé. En 2007, l'équipe des partenariats a mis au point des directives pour les initiatives menées avec la Banque mondiale, qui ont été appliquées à un projet exécuté en Haïti, en s'inspirant de la coopération opérationnelle au Libéria. Le cadre de coopération commun Nations Unies-Banque mondiale qu'il est proposé d'établir pour les pays qui relèvent d'un conflit faciliterait l'accélération de la coopération stratégique entre la Banque mondiale et l'ONU dans les domaines visant à favoriser le versement dans les meilleurs délais des crédits ouverts au titre du relèvement après un conflit. Le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sont des partenaires essentiels pour les deux départements en ce qui concerne le relèvement rapide et, à cette fin, ces différentes entités s'efforcent actuellement de préciser comment chaque acteur peut contribuer efficacement à lever les obstacles à la programmation intégrée dans les missions, ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun en matière de planification et d'exécution des activités conjointes inscrites au programme. L'équipe des partenariats aide les deux départements à établir des partenariats, aussi bien à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, en vue de faciliter la réalisation de divers objectifs politiques et d'appui, ainsi qu'à faire une place importante aux partenariats dans les politiques, procédures, doctrines et formations internes.

Formation des hauts responsables

98. En 2007/08, le Département des opérations de maintien de la paix a continué de s'attacher à la mise au point et à l'exécution de programmes de formation à l'intention des hauts responsables des missions. Ces activités ont été entreprises en collaboration avec la Section des nominations aux postes de haute direction du Département de l'appui aux missions, créée en 2007. Le Service intégré de formation a élaboré et exécuté deux programmes de formation de ce type, à savoir le cours à l'intention du personnel d'encadrement des missions et le programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonctions.

99. Le cours à l'intention du personnel d'encadrement des missions, qui se déroule sur deux semaines, est fondé sur le niveau 3 du module de formation standard (STM 3) mis au point conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et les États Membres. Quatre cours à l'intention du personnel d'encadrement des missions ont été organisés en 2006/07, notamment un pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et un pour l'Union africaine. Le cours à l'intention de la CEDEAO a fait l'objet d'une traduction simultanée en français. En 2007, 101 personnes (32 civils, 39 militaires et 30 agents de police) ont assisté aux quatre cours; les participants venaient aussi bien des organismes des Nations Unies que des États Membres. Un Cours a été dispensé en 2007/08.

100. Le Service intégré de formation a également mis au point et exécuté le Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonctions

pour les fonctionnaires (civils, militaires et personnel de police) de la classe D-2 et les fonctionnaires de rang supérieur qui entrent en fonctions ou ont récemment pris fonctions dans une des missions du Département des opérations de maintien de la paix. Le Programme porte sur quatre grands domaines thématiques : contexte politique des missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques; élaboration et application des politiques; intégration et planification des missions; gestion des ressources, éthique, normes et responsabilisation. Le Département des opérations de maintien de la paix organise au moins deux programmes de préparation par an.

101. En 2008, le Service intégré de formation mettra au point une stratégie de formation des hauts responsables aux fins du maintien de la paix, qui comprendra une révision des cours et du programme cités plus haut et de toutes autres activités ayant trait à la formation des hauts responsables. La stratégie ainsi élaborée sera intégrée à la stratégie générale de formation aux missions de maintien de la paix et fera également partie intégrante de la stratégie de sélection des hauts responsables adoptée par les deux départements.

Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources

102. Les événements survenus récemment dans certaines missions de maintien de la paix ont mis en évidence la nécessité de s'attacher à assurer le respect le plus strict des règles d'éthique et un haut degré de responsabilité, de régler les problèmes structurels qui rendent difficile une bonne administration des missions de maintien de la paix, d'améliorer l'organisation des tâches et les méthodes de travail, et d'assurer une gestion administrative et financière efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix. Le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (SMART) a été élaboré par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour former le personnel à un niveau préétabli de compétence en matière de fonctions d'appui administratif; faciliter les responsabilités administratives et fiduciaires en mettant l'accent sur la responsabilisation en matière de prise de décisions; et créer une méthode systématique de préparation des administrateurs et du personnel de niveau intermédiaire sur le terrain pour promouvoir les niveaux successifs de responsabilité, notamment satisfaire à la demande de précertification.

103. Conçu comme un programme de formation interactif, le SMART facilitera l'apprentissage non linéaire grâce à six modules d'apprentissage en ligne et à des ateliers en face-à-face qui s'inspirent des difficultés propres aux missions. Le programme sera mis en œuvre progressivement en 2008. Les modules de formation ont été en grande partie élaborés avec la participation du personnel des missions et le Département de l'appui aux missions sollicitera également l'appui du personnel pour gérer le programme.

Modèle de procédures inspiré du secteur privé élaboré par le Département de l'appui aux missions

104. Dans le cadre des efforts visant à mieux comprendre le cadre administratif dans lequel le Département de l'appui aux missions doit travailler et en vue de recenser les solutions envisageables pour élaborer des propositions de ressources, le

Département de l'appui aux missions a l'intention de mettre au point des brochures présentant un modèle de procédures inspiré du secteur privé pour l'appui aux missions dans les domaines fondamentaux que sont le personnel, la budgétisation, l'appui logistique et les technologies de l'information et des communications. Ces brochures feront office de document d'information pour les États Membres, les partenaires au Siège et sur le terrain, et de document de formation pour les hauts responsables des missions et le personnel d'appui aux missions dans le cadre du Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonctions et du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources. Elles serviront également d'aide-mémoire au personnel exerçant des fonctions dans ces quatre domaines d'activité. Chaque brochure présentera de manière synthétique les besoins essentiels, les ressources disponibles, les principes directeurs, les facteurs à prendre en compte lors de la prise de décisions, les procédures, les délais, les risques et les objectifs.

Gestion des risques

105. Le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix ont pris conscience qu'il importait de fonder leur style de gestion sur des principes et des modalités pratiques de gestion des risques. Après avoir procédé pour le Darfour à une étude pilote couronnée de succès, ils comptent adopter une politique de gestion des risques et l'appliquer dans le cadre de leur stratégie de gestion générale. À terme, un ou deux postes de spécialiste de la gestion des risques seront demandés dans chaque mission, en fonction de son envergure et de sa phase de mise en œuvre et leurs titulaires seront chargés de coordonner les évaluations des risques afférents aux composantes de la mission, de veiller à ce que des stratégies d'atténuation des risques soient élaborées par les responsables concernés et d'assurer le suivi des plans de traitement des risques. Lorsque le Département de l'appui aux missions et celui des opérations de maintien de la paix auront davantage affiné et testé leurs méthodes et leurs outils de gestion des risques, il deviendra nécessaire de donner un caractère officiel à ces postes dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il s'avérera particulièrement urgent de créer des postes de spécialiste de la gestion des risques dans les missions au cours de la deuxième année de l'application de la politique susmentionnée, et une fois que la gestion des risques fera partie intégrante de la planification et sera considérée comme une composante essentielle de la gestion.

Équipe de planification de la continuité des opérations

106. Comme suite à la directive du 17 mars 2006 dans laquelle le Secrétaire général avait demandé à tous les organismes et bureaux des Nations Unies de se préparer à une pandémie de grippe humaine, le Département des opérations de maintien de la paix et celui de l'appui aux missions ont constitué une équipe de préparation à une pandémie émergeant au budget à la rubrique Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions). Cette équipe avait pour objectif de faciliter la planification des mesures d'urgence en cas de pandémie et de veiller à ce que le Siège et les missions extérieures soient en mesure de continuer à s'acquitter de leurs fonctions essentielles dans l'éventualité d'une pandémie de grippe. À ce jour, l'équipe a aidé les missions à améliorer sensiblement et à parachever leur plan d'urgence en cas de pandémie, et procédé, pour certaines d'entre elles, à des évaluations détaillées et à des simulations en collaboration avec les principales parties prenantes. Au bout du

compte, ces exercices de planification se sont révélés fort utiles et ont mis en évidence le fait que les missions devraient considérer la survenue d'une pandémie de grippe humaine comme une menace très réelle pour le personnel et les opérations hors Siège des Nations Unies. Selon les simulations réalisées à des fins d'évaluation, les mécanismes mis au point par l'Organisation ne sont pas propres à assurer une véritable continuité des fonctions essentielles, en cas non seulement de pandémie mais aussi de crise quelconque ou de catastrophe naturelle, auxquelles les missions sont particulièrement exposées.

107. Le Département de l'appui aux missions estime qu'il est vital de préserver la dynamique créée en matière de planification de la continuité des opérations. S'inscrivant dans le cadre de la politique générale de gestion des risques de l'Organisation, une bonne planification de la continuité des opérations permet de réduire les risques opérationnels tout en complétant les activités de gestion des crises et de planification des mesures de relèvement après une catastrophe. Le Département entend tirer parti des efforts déployés l'an dernier pour planifier les mesures d'urgence en cas de pandémie et mettre au point des cadres plus généraux d'intervention en cas d'urgence.

Progrès dans le domaine de l'informatique

108. L'ONU pâtit de l'essor et de la complexité de la cybercriminalité, ainsi que de la prolifération des programmes malveillants sur l'Internet. Les systèmes informatiques du Département des opérations de maintien de la paix et de celui de l'appui aux missions et l'infrastructure sur laquelle ils reposent sont en permanence les cibles de diverses menaces en matière de sécurité, sur les plans interne et externe, et de divers actes de malveillance. De plus en plus nombreux, les incidents touchant à la sécurité des systèmes informatiques sont de trois sortes : divulgation de renseignements confidentiels concernant l'Organisation à des tiers non habilités à en prendre connaissance; perturbation de l'accès à l'information et suppression volontaire ou accidentelle de données. Du fait de l'insuffisance de la sécurité, les systèmes informatiques posent des risques considérables non seulement pour ce qui est des informations et des mécanismes essentiels des Départements mais aussi sur le plan de l'image de l'Organisation.

109. Conformément à la stratégie informatique de l'ONU, le Service des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions a conçu et mis en place des garanties techniques et opérationnelles de sécurité ainsi que des mécanismes connexes. Pendant l'exercice 2008/09, le Département compte élargir et renforcer ses capacités en matière de sécurité informatique en mettant en place un système composé d'un ensemble complet de techniques et de mécanismes de sécurité intégrés. Ce système facilitera l'adoption par le Département des opérations de maintien de la paix et celui de l'appui aux missions d'une politique de sécurité informatique axée sur la prévention. Il leur permettra en outre de passer ultérieurement à un système de sécurité conforme aux normes et pratiques de référence de la série 27 000, établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le système prévu exigera tout un éventail de techniques et de compétences et reposera sur un ensemble de contrôles administratifs, techniques et opérationnels nécessaires au renforcement de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des ressources informatiques des Départements.

110. Le Département de l'appui aux missions étudie actuellement comment renforcer les capacités en ce qui concerne la sécurité des opérations de traitement de la correspondance, en particulier des télégrammes chiffrés. En concertation avec la Division de l'informatique, une solution technique a été trouvée et, grâce à l'adoption récente de directives sur le traitement de l'information et des documents, le Département est désormais en mesure d'offrir une solution fiable, performante et sûre, qui nécessitera l'adoption de procédures opérationnelles de traitement des documents. Une fois que les systèmes, techniques et procédures nécessaires seront en place, les missions extérieures auront la possibilité d'envoyer leurs télégrammes chiffrés en toute sécurité par voie numérique, sans plus avoir à indexer et suivre manuellement les documents.

111. Le Département de l'appui aux missions s'attache également à mettre en œuvre, au cours de l'exercice 2008/09, un programme consistant à adopter, dans le cadre d'une initiative de gestion de l'assurance qualité au niveau mondial, les pratiques de référence et les normes du secteur pour ses fonctions essentielles. L'assurance qualité vise au premier chef à garantir un degré maximum de professionnalisme en ce qui concerne les activités du Département et, par là-même, à assurer des services informatiques de qualité à l'appui des opérations de paix. La mise en œuvre des programmes de gestion de la qualité nécessitera la création d'un cadre d'assurance qualité, l'adoption de mesures de contrôle de la qualité et l'application des normes consacrées par le secteur à tous les aspects des processus techniques intéressant l'informatique, notamment ceux qui ont trait à la gestion des opérations informatiques, aux systèmes informatiques ainsi qu'à la doctrine (règles, procédures et directives). Cette initiative facilitera également le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en renforçant encore la gestion des actifs incorporels du Service des technologies de l'information et des communications, tels que les logiciels et les services. Les mécanismes existants de gouvernance informatique seront exploités et consolidés de façon à diffuser ces normes auprès des services informatiques des missions et en assurer le respect au niveau mondial. Pour mettre sur pied plus facilement cette initiative, le Département de l'appui aux missions est en train d'obtenir plusieurs certifications auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO 15 000 et ISO 20 000) et d'étendre la portée de la certification ISO 27 001 dont il bénéficie déjà. Il s'appuiera sur les objectifs de contrôle pour les technologies de l'information et les technologies connexes (COBIT) pour mettre au point des mesures, des indicateurs et des mécanismes visant à optimiser les avantages tirés de l'exploitation des moyens informatiques.

112. Tandis que l'envergure et la complexité des missions administrées par le Département des opérations de maintien de la paix continuent de croître et que les mandats pluridimensionnels se font plus courants, il devient de plus en plus difficile de conserver une vue d'ensemble de la situation opérationnelle. Il est malaisé d'évaluer et de saisir l'importance des données réparties entre plusieurs systèmes informatiques et d'exploiter celles-ci pour prendre des décisions stratégiques. Sur les plans de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques, il est essentiel de pouvoir mettre en forme ces données de manière cohérente et de les présenter de façon claire aux hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et de celui de l'appui aux missions, qui prévoit de mettre en service, au cours de l'exercice 2008/09, un ensemble d'outils intégrés propre à rassembler, structurer et présenter l'information de façon sûre et rationnelle.

C. Projets d'initiatives de gestion dans les missions

Changement de l'appellation « Division de l'administration » en « Division de l'appui à la mission »

113. La composante administrative des missions, qui porte le plus souvent le nom de Division de l'administration, sera dorénavant appelée Division de l'appui à la mission. On trouvera à sa tête un Directeur ou un Chef de l'appui à la mission, selon que le poste sera créé à la classe D-2 ou à la classe D-1 ou P-5. Cette modification garantira l'usage d'une classification commune des fonctions d'appui relevant du nouveau Département de l'appui aux missions.

Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

114. Au cours de l'année écoulée, le Département des opérations de maintien de la paix a poursuivi les efforts déployés pour favoriser davantage l'intégration. De février à septembre 2007, un fonctionnaire doté d'une très vaste expérience des activités menées au Siège et sur le terrain a été chargé, presque à temps complet, de mettre en œuvre la politique de préparation des missions intégrées, que le Secrétaire général avait approuvée en juin 2006. Cette politique est au centre d'une démarche globale d'intégration des missions, étant donné qu'elle permet de procéder à une évaluation stratégique à l'échelle du système et d'associer les partenaires des missions intégrées à chaque étape de leur préparation. Le Département des opérations de maintien de la paix coordonne actuellement une initiative interdépartementale et interinstitutionnelle visant à établir un ensemble complet de notes d'orientation opérationnelle sur les étapes clés de la préparation des missions intégrées, de sorte que la recommandation générale dont celle-ci fait l'objet se traduise systématiquement dans les faits. À l'issue de cette initiative, des modules de formation à la préparation des missions intégrées seront mis au point à l'intention des fonctionnaires du Siège et du personnel sur le terrain.

115. Pour faciliter la préparation des opérations de maintien de la paix, certaines missions, comme la MINUSTAH et la MINUS, ont ajouté à leur tableau d'effectifs des éléments exclusivement chargés de cette préparation, ce qui se faisait jusqu'à présent au cas par cas. Le Secrétaire général ayant approuvé la politique relative à la préparation des missions intégrées ainsi que l'élaboration de directives en vue de son application, il est apparu de plus en plus pressant de rationaliser les activités de préparation et de veiller à harmoniser les activités de maintien de la paix et l'action plus générale des organismes des Nations Unies. C'est pourquoi, conformément aux directives régissant la préparation des missions intégrées, il est proposé que chacune de ces missions constitue une équipe aux fins de sa préparation. L'équipe compterait deux spécialistes de la préparation des missions intégrées qui rendraient compte, par l'intermédiaire du chef de cabinet de la mission, au Représentant spécial du Secrétaire général et à son Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. L'un des spécialistes coordonnerait et intégrerait les activités de l'équipe de pays des Nations Unies tandis que l'autre se consacrerait avant tout aux activités de la mission. Cette équipe serait chargée de faciliter la préparation des stratégies, des programmes et des opérations en coopération avec les différentes composantes de la mission de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents. Ces éléments exclusivement chargés des activités de préparation veilleraient également à ce que les plans et programmes d'application de la mission et des organismes concernés

restent pertinents et à ce que les rapports sur les activités de préparation soient établis en temps voulu.

Plans d'action en matière de ressources humaines

116. À titre de projet pilote, des plans d'action en matière de ressources humaines ont été mis en œuvre à la MINUSTAH, à la MANUA, à la MINUL, à la MINUS et à la MINUT pendant l'exercice 2007/08. Ces plans d'action sont censés permettre d'améliorer la planification des ressources humaines, de délimiter les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gestion de ces ressources dans les missions, et de repérer les domaines dans lesquels celles-ci ont besoin d'un appui plus soutenu de la part du Siège.

117. Le cadre régissant les plans d'action en matière de ressources humaines mis en œuvre au Secrétariat a été adapté pour répondre à la situation et aux besoins particuliers des opérations de paix des Nations Unies. Les plans d'action correspondants tiennent donc compte des objectifs fixés dans les résolutions de l'Assemblée générale, du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la mission concernée, des règles d'organisation arrêtées par le Secrétaire général et des observations formulées par les organes de contrôle. Au nombre des domaines de gestion essentiels figurent : la gestion des vacances de postes; l'adéquation de la représentation des pays qui fournissent des contingents ou des forces de police; la parité des sexes; le taux de rotation des effectifs; le respect des décisions de l'Assemblée générale concernant l'affectation des agents des services généraux dans les missions; le suivi du comportement professionnel; les relations entre le personnel et l'Administration; le recours aux services de vacataires et de retraités et la formation et le perfectionnement. En outre, les plans d'action en matière de ressources humaines comporteront des éléments touchant à la déontologie et à la discipline et prévoiront des recours administratifs pour toutes les catégories de personnel représentées dans les missions (civils, militaires et policiers).

118. Le projet pilote a été conçu de façon à recueillir les enseignements tirés des missions et les pratiques de référence. Le cadre régissant les plans d'action en matière de ressources humaines sera ajusté en fonction des besoins, sur la base des données d'expérience collectées dans le cadre du projet pilote avant la mise en œuvre complète des plans d'action dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, qui interviendra au cours de l'exercice 2008/09.

Vacataires

119. À la section VIII de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a pris note avec inquiétude de la pratique qui consistait à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, et prié le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentaient véritablement un caractère continu. En août 2005, il a été recommandé aux missions de mettre fin à la pratique consistant à engager des vacataires au titre de fonctions de caractère continu et d'étudier la possibilité de sous-traiter les services requis ou de demander la création de postes d'agent recruté sur le plan national. Bien que certaines missions aient effectivement changé leurs habitudes en faveur de cette dernière solution au cours de l'exercice 2006/07, le recours aux services de vacataires pour

l'exécution de fonctions de caractère continu reste une pratique largement répandue dans les missions.

120. Dans les missions en phase de démarrage, il est courant de faire appel aux services de vacataires ou de personnes rémunérées à la journée pour l'exécution de fonctions qui devraient pouvoir être sous-traitées dans un délai raisonnable, comme celles liées aux services de nettoyage et d'entretien, de restauration, de traduction et de construction. Or, en réalité, il s'est révélé très souvent impossible ou infaisable de sous-traiter ces fonctions. Conscientes de la nécessité de limiter les effectifs, les missions ont fait preuve de prudence en sollicitant le nombre exact de postes nécessaires à l'exécution des fonctions de caractère permanent actuellement assurées par des vacataires ou des personnes rémunérées à la journée.

121. Les représentants du personnel recruté sur le plan national se sont inquiétés de la faiblesse des salaires versés aux vacataires et aux personnes rémunérées à la journée engagées pour des durées prolongées, ainsi que de l'absence de couverture médicale, de congé de maladie et d'avantages et de prestations. Non seulement ces pratiques ont été une source de mécontentement dans certaines missions, mais elles risquent aussi de constituer un passif pour l'Organisation et offrent peu de protection, voire aucune, aux intéressés en cas d'accident ou de décès imputables au service. En vertu de la résolution 62/228 de l'Assemblée générale sur l'administration de la justice à l'ONU, et à condition que les personnes rémunérées à la journée figurent dans le champ d'application du nouveau système d'administration de la justice, il se pourrait fort que le nombre de contentieux augmente sensiblement, dans la mesure où lesdites personnes auraient accès au système de recours.

122. Pour essayer de régler le problème de l'emploi persistant et irrégulier de vacataires et de personnes rémunérées à la journée, le Département de l'appui aux missions a demandé à celles-ci d'étudier la question et de déterminer quelles étaient les fonctions exigeant une qualification qui étaient remplies par des vacataires ou des personnes rémunérées à la journée et de proposer la création de postes budgétaires, si nécessaire. Pour ce qui était des fonctions n'exigeant pas de qualification ou encore des fonctions exigeant une qualification n'ayant pas un caractère continu, il a été demandé aux missions d'étudier la possibilité de les sous-traiter. Lorsqu'il n'est pas possible de sous-traiter des fonctions n'exigeant pas de qualification, il est également conseillé de demander à l'Assemblée générale d'envisager la création de postes budgétaires. Pour les fonctions exigeant une qualification et n'ayant pas un caractère continu qui ne peuvent être sous-traitées, les missions peuvent continuer de faire appel à des vacataires. Il a en outre été demandé aux missions de mettre fin à la pratique consistant à engager des personnes rémunérées à la journée.

123. Dans le respect du principe du salaire égal à travail égal, les missions ont par ailleurs été priées de revoir la rémunération des vacataires exerçant des fonctions exigeant une qualification et de l'aligner sur les barèmes de salaire locaux correspondant à ces fonctions.

Spécialistes des meilleures pratiques des missions

124. Dans l'esprit du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (rapport Brahimi) et du programme de réforme « Opérations de paix 2010 » qui lui a fait suite, le Département des opérations de

maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué de renforcer leurs capacités de mise en commun des enseignements tirés de l'expérience des missions et de leurs meilleures pratiques et codifié ces pratiques sous forme de directives officielles. Comme le rapport sur la question (A/62/593) que le Secrétaire général a soumis à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 61/276 le précise, le recensement des pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix vise à accroître l'efficacité et l'efficacités des opérations de la paix des Nations unies en réduisant la nécessité de « réinventer la roue » et en fournissant un appui au personnel qui se trouve sur le terrain sous forme de directives et de principes reflétant les enseignements tirés de l'expérience et de la mémoire institutionnelle.

125. Les spécialistes des meilleures pratiques des missions continuent de jouer un rôle essentiel dans l'application des systèmes concernant les meilleures pratiques et les orientations établis par la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le déploiement de ces spécialistes a été particulièrement utile dans les domaines suivants : compilation des enseignements tirés de l'expérience des missions et des meilleures pratiques, transfert de connaissances entre les missions et conception d'outils de recherche sur les meilleures pratiques et les orientations présentant un intérêt pour leur mission. Les spécialistes des meilleures pratiques sont actuellement en poste dans huit opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales (MINUSTAH, FINUL, BINUSIL, ONUCI, MONUC, MINUS, MINUT et MANUA) ainsi qu'au BINUB. D'autres postes ont également été approuvés pour la MINUAD et la MINURCAT. L'expansion du réseau de spécialistes s'est accompagnée d'une augmentation du volume des données collectées et une mise en commun plus large des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques. Le Département des opérations de maintien de la paix a l'intention de déployer des spécialistes des meilleures pratiques dans toutes les nouvelles missions multidimensionnelles et, le cas échéant, dans les missions existantes.

Politique de l'environnement

126. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions prévoient de présenter officiellement un manuel sur les politiques et directives de l'environnement au cours de l'exercice 2008/09. Aux termes de ces directives, les missions devront effectuer un état des lieux environnemental et élaborer leurs objectifs et plans d'action environnementaux.

Gestion du matériel appartenant tant aux contingents qu'à l'ONU

127. Le nombre d'actifs appartenant à l'ONU a augmenté de 82 % depuis 2002, soit un taux de croissance annuel de 13 %. En valeur, les nouveaux achats des missions sont passés de 123 millions de dollars en moyenne en 2002 à 300 millions de dollars en 2006. La valeur totale des actifs s'élève actuellement à 1,7 milliard de dollars tandis que les dépenses concernant le matériel appartenant aux contingents atteignent 1,6 milliard par an. L'appui que le Département de l'appui aux missions apporte aux missions politiques spéciales s'est également traduit par une augmentation correspondante de ses activités dans la mesure où cet appui nécessite que le Département délègue à ces missions certains pouvoirs, leur prête assistance en matière de réalisation des actifs et, d'une façon générale, les conseille.

128. Le Département de l'appui aux missions est convaincu que l'Organisation doit maintenant aller au-delà du strict contrôle des actifs et se diriger vers un système de gestion du cycle de vie des actifs déployés sur le terrain. Actuellement, les capacités de l'ONU sont limitées à la vérification et à l'établissement de rapports. Le Département étudiera les meilleures pratiques appliquées dans le secteur en matière de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement en vue de les appliquer et réévaluera et améliorera certaines des pratiques actuelles. Les directives et les politiques qui seront mises en œuvre donneront une place plus importante à l'utilisation des actifs et à leur rendement économique.

129. Le Département de l'appui aux missions a ajouté à son système de gestion des stocks le module de passation par profits et pertes et de réalisation des actifs Galileo. Ce module, qui permet de prendre en compte les réalisations d'actifs, constitue pour les responsables un outil analytique précieux dans la mesure où il permet de suivre les tendances et de prévoir la fin du cycle de vie des actifs de la mission. Grâce à son impact général, le système permettra aussi au Département d'établir des ratios d'actifs durables pour toutes les missions et de repérer les actifs excédentaires susceptibles d'être transférés à d'autres missions. D'autres initiatives en cours, telles que l'utilisation de codes à barres et l'élaboration de normes de codification permettront d'améliorer le cadre de gestion du matériel.

Soutien sanitaire aux missions extérieures – fourniture et gestion

130. Il est indispensable de fournir à toutes les missions extérieures un soutien sanitaire effectif et adapté aux besoins et de gérer cet appui comme il convient. Au cours des trois dernières années, le nombre annuel moyen de consultations dispensées par les centres de santé a été en moyenne de quelque 600 000 par an.

131. Au titre du soutien sanitaire, les dépenses budgétaires pour les fournitures, les services et le matériel dépassent 14 millions de dollars par an, tandis que le remboursement aux pays fournisseurs de contingents s'élève à 80 millions de dollars par an. Il existe 226 centres de consultation des Nations Unies et cliniques militaires de niveau 1 et 20 hôpitaux de niveaux 2 et 3 dans les missions. La valeur de l'inventaire des fournitures et équipements médicaux de l'Organisation des Nations Unies actuellement déployés s'élève à plus de 12 millions de dollars. Le soutien sanitaire comprend également la négociation de contrats commerciaux avec des établissements civils et leur gestion et la signature de lettres d'attribution avec des hôpitaux publics de niveaux 3 et 4, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones d'opérations des missions. Il est en outre nécessaire de mettre en place et de gérer des plans d'évacuation opérationnels et stratégiques complexes de façon à assurer au personnel un accès rapide au niveau de traitement voulu, en cas d'urgence.

132. Les fonctions de planification, de fourniture et de gestion du soutien sanitaire et des capacités connexes sont actuellement attribuées à plusieurs entités. Le Service du soutien sanitaire du Département de l'appui aux missions est chargé d'évaluer, de planifier, de coordonner, de gérer et de contrôler les services et les ressources médicales fournies aux opérations de maintien de la paix. La Division des services médicaux du Département de la gestion est chargée de définir, de réviser et de contrôler l'ensemble de la politique sanitaire de l'Organisation des Nations Unies et de veiller à la qualité du personnel médical et des services sanitaires et médico-administratifs chargés du soutien sanitaire aux opérations de maintien de la paix.

Certaines activités fonctionnelles, telles que les évaluations, la planification et la sélection du personnel sur le terrain, sont menées conjointement.

133. Pour établir clairement les responsabilités respectives dans ce domaine, il faudra procéder à une étude sur la prestation et la gestion des services médicaux nécessaires aux missions extérieures de manière à s'assurer que ces services sont fournis de la manière la plus efficace et la plus adaptée possible.

Informations et technologies géospatiales

134. Dans l'exécution des mandats des missions extérieures, la visualisation des opérations des Nations unies est un outil clef pour les décideurs, les gestionnaires, les planificateurs et autres parties prenantes. Les services d'information géospatiale veillent, d'une part, à ce que l'Organisation des Nations Unies (le Conseil de sécurité, les missions sur le terrain et le Secrétariat) dispose en temps voulu des informations géospatiales dont elle a besoin pour surveiller effectivement l'évolution des opérations militaires des missions et suivre les activités menées, d'autre part, à assurer l'interopérabilité entre les missions, ainsi qu'entre les missions, le Secrétariat et les autres organismes des Nations Unies opérant dans la même zone.

135. Pour la bonne marche de leurs opérations, et notamment pour assurer la sécurité de leur personnel, lui porter secours ou l'évacuer, et pour prendre des décisions de nature politique et militaire à plusieurs niveaux, les missions des Nations unies ont besoin de cartes de base détaillées et actualisées. Toutefois, dans le cas de nombreuses zones d'opérations, celles-ci n'existent pas. L'Organisation des Nations Unies s'est donc adressée à d'autres entités pour obtenir des cartes ad hoc, ce qui a souvent entraîné des retards dans l'obtention des cartes ou encore la production de cartes inadaptées, ne répondant ni aux normes internationales ni aux besoins opérationnels de l'Organisation.

136. Au cours de la dernière décennie, les progrès rapides des technologies géospatiales (systèmes d'information géographique, systèmes de positionnement universel (GPS); systèmes de télédétection et d'images transmises par satellite et technologies de l'information et des communications), s'ajoutant à la diminution spectaculaire de leur coût, ont conduit l'Organisation des Nations Unies à utiliser plus largement ces techniques, notamment dans le cadre de projets portant sur des frontières internationales (Ligne bleue (Israël-Liban), Ligne verte (Chypre), Commission de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et Commission mixte Cameroun-Nigéria). Des groupes d'information géographique ont été créés dans 12 missions, et plus récemment à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, pour produire des cartes et gérer la base de données géoréférencées à partir d'images transmises par satellite, pour le compte des opérations sur le terrain.

137. Dans ce domaine, les enseignements tirés de l'expérience ont montré que divers acteurs de la communauté internationale (agissant dans le secteur humanitaire, du maintien de la paix et des interventions en cas de crise), bien qu'intervenant dans les mêmes zones, traitent souvent séparément des problèmes posés par l'absence d'informations et de produits géospatiaux. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités afin de répondre aux demandes croissantes de ces acteurs dans ledit domaine. Il est essentiel à cet effet de procéder à une normalisation et d'élaborer un cadre commun de données géospatiales afin d'éviter les doubles emplois, tant pour ce qui est des interventions menées que des ressources utilisées, et de synchroniser et

d'intégrer les efforts déployés. Il est proposé de mettre en place une base de données géoréférencées unique qui permettrait d'améliorer autant que faire se peut les résultats obtenus, de réduire les délais de réponse, d'accroître l'interopérabilité et de réduire les chevauchements. Il importe pour ce faire d'établir des accords de partenariat officiels avec les organisations et autres institutions concernées afin d'élaborer un cadre commun et de mettre en commun les données géospatiales.

D. Ressources proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

138. Le montant total des crédits demandés pour couvrir les dépenses des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris celles de la Base de soutien logistique de Brindisi et du compte d'appui, est actuellement estimé à 7,4 milliards de dollars, et le total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 avait été de 6,7 milliards de dollars. L'accroissement, principalement imputable à la création de la MINUAD, a donc été de 9,3 %.

139. Aux paragraphes 9 et 10 de la section III de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a affirmé que les projets de budget devaient, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet et prié le Secrétaire général de réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et de déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources.

140. En conséquence, les propositions budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice financier 2006/07 avaient introduit le concept de gains d'efficacité résultant de situations dans lesquelles une diminution des ressources ou le maintien des mêmes ressources pour un coût moindre permettaient de fournir des produits de même niveau que lors de l'exercice budgétaire précédent (sans changement qualitatif). Les budgets approuvés au titre du maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 faisaient apparaître des gains de productivité d'un montant total de quelque 17 millions de dollars. Dans les propositions budgétaires relatives au maintien de la paix pour l'exercice 2007/08, les gains de productivité envisagés s'élevaient à environ 35 millions de dollars.

141. Au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les projets de budget. Au cours de l'exercice 2008/09, les gains d'efficacité devraient provenir d'améliorations dans les modalités d'appui aux missions et principalement de la composante appui, qui comprend l'appui logistique et administratif ainsi que l'appui en matière de sécurité.

142. Des gains d'efficacité, dont le total est estimé à 44,1 millions de dollars, ont été évalués pour l'ensemble des missions, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice 2007/08. Une description détaillée de ces gains figure dans le budget 2008/09 proposé pour chaque mission. Le tableau 7 ci-après en donne quelques exemples, par catégories de dépenses.

Tableau 7
**Exemples de gains d'efficacité prévus dans les rapports
 sur le budget de l'exercice 2008/09***

(En millions de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire va du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
FINUL ^a	0,4	Technologies de l'information
FNUOD	0,3	Achat de générateurs, transports terrestres (pièces détachées, modification et rénovation des installations)
MINUL	2,1	Installations et infrastructures, transmissions, transports aériens
MINURSO	0,1	Transports aériens
MINUS	10,6	Transports aériens, installations et infrastructures, voyages
MINUSTAH	0,5	Transports terrestres, installations et infrastructures, transmissions
MINUT	0,2	Transports terrestres, transmissions
MONUC	22,9	Installations et infrastructures, transports aériens, transmissions, informatique, fournitures, services et matériel divers
ONUCI	6,9	Personnel des contingents et des unités de police constituées
UNFICYP	0,1	Voyages, formation, technologies de l'information
Total	44,1	

* À l'exception des missions nouvellement créées (MINURCAT et MINUAD).

^a Estimations préliminaires pour l'exercice 2008/09.

143. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles. Pour faire suite à cette demande, il a été ajouté une nouvelle section intitulée « hypothèses de planification et ressources financières » dans le projet de budget 2008/09 de chacune des missions. Cette section décrit les initiatives de la mission qui ont une incidence sur l'utilisation des ressources ainsi que les décisions prises par les missions concernant l'utilisation des ressources (voir le tableau 8 ci-après).

Tableau 8
**Exemples d'initiatives que comptent prendre les missions
 au cours de l'exercice 2008/09**

<i>Mission</i>	<i>Initiatives</i>
FINUL	Formation préalable au déploiement du personnel civil, module de formation normalisée à l'intention des conseillers pour l'égalité des sexes et des coordonnateurs pour l'égalité des sexes, programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (SMART) et programmes de gestion des opérations de maintien de la paix

<i>Mission</i>	<i>Initiatives</i>
FNUOD	Mise en place de l'unité de cartographie dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités du Système d'information géographique
MINURSO	Amélioration des services de transport aérien grâce à la mise en service de vols directs reliant le quartier général de la mission à Laayoune aux points de déploiement et à la réouverture des terrains d'aviation dans la zone de la mission
MINUS	Structure décentralisée d'appui à la mission
MINUSTAH	Application des normes environnementales
MONUC	Ouverture officielle du centre d'opérations commun
ONUCI	Mise en place d'un système de fourniture des rations destinées aux militaires des contingents et au personnel des unités de police constituées axé sur les menus
UNFICYP	Mise en place de serveurs virtuels en vue d'une utilisation plus rationnelle

144. Le tableau 9 ci-après indique les prévisions de dépenses pour l'exercice budgétaire 2008/09, composante par composante.

Tableau 9

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1^{er} juillet au 30 juin)

<i>Composante</i>	<i>Montants alloués (2006/07)</i>	<i>Dépenses (2006/07)</i>	<i>Montants alloués (2007/08)</i>	<i>Crédits demandés (2008/09)^a</i>	<i>Écarts</i>	
					<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FINUL	496 615,5	495 735,7	713 586,8	688 813,3	(24 773,5)	(3,5)
FNUOD	39 865,2	39 549,0	39 662,5	45 726,0	6 063,5	15,3
MINUAD	–	–	1 275 653,7	1 699 710,0	424 056,3	33,2
MINUEE	137 385,1	126 618,4	113 483,4	100 367,4	(13 116,0)	(11,6)
MINUK	217 962,0	210 191,8	210 676,8	198 012,0	(12 664,8)	(6,0)
MINUL	714 613,3	676 202,0	688 330,6	603 708,0	(84 622,6)	(12,3)
MINURCAT	1 114,1	1 114,1	182 444,0	307 835,7	125 391,7	68,7
MINURSO	42 619,4	41 702,6	44 321,6	45 728,4	1 406,8	3,2
MINUS	1 079 534,4	990 276,2	846 277,2	838 265,9	(8 011,3)	(0,9)
MINUSTAH	489 207,1	484 020,1	535 372,8	575 103,2	39 730,4	7,4
MINUT	184 819,9	146 848,8	153 159,8	173 439,8	20 280,0	13,2
MONUC	1 091 242,8	1 085 127,9	1 112 739,5	1 191 372,3	78 632,8	7,1
MONUG	33 377,9	32 297,9	35 009,8	34 740,7	(269,1)	(0,8)
ONUB ^a	128 536,7	118 534,1	–	–	–	–
ONUCI	472 889,3	450 769,6	470 856,1	477 058,0	6 201,9	1,3

Composante	Montants alloués (2006/07)	Dépenses (2006/07)	Montants alloués (2007/08)	Crédits demandés (2008/09) ^a	Écarts	
					Montant	Pourcentage
UNFICYP	44 831,4	47 347,9	46 587,4	54 943,0	8 355,6	17,9
Total partiel, missions	5 174 634,1	4 946 336,1	6 468 162,0	7 034 823,7	566 661,7	8,8
Base de soutien logistique des Nations Unies	35 478,7	33 335,4	40 379,6	45 827,4	5 447,8	13,5
Compte d'appui	189 017,4	177 696,9	230 509,9	287 651,7	57 141,8	24,8
Total partiel, ressources	5 399 110,2	5 157 368,4	6 739 051,5	7 368 302,8	629 251,3	9,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	8 023,7	7 161,1	7 754,2	7 799,8	45,6	0,6
Montant total des ressources	5 407 133,9	5 164 529,5	6 746 805,7	7 376 102,6	629 296,9	9,3

^a Le mandat de l'ONUB a pris fin le 31 décembre 2006 et l'Opération a été liquidée le 30 juin 2007.

145. Les principaux facteurs expliquant la variation des ressources nécessaires entre 2007/08 et 2008/09 sont exposés ci-après dans le tableau 10.

Tableau 10

Principaux facteurs expliquant la variation des ressources nécessaires

Composante	Principaux facteurs
Base de soutien logistique des Nations Unies	Augmentation de 5,4 millions de dollars (13,5 %) imputable au facteur suivant : <ul style="list-style-type: none"> a) Renforcement des effectifs civils et augmentation des dépenses opérationnelles par suite de l'accroissement de la charge de travail de la Base
Compte d'appui	Augmentation de 57,1 millions de dollars (24,8 %) imputable aux facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) Création proposée de 156 postes supplémentaires (78 nouveaux postes, dont 15 transférés à partir des missions de maintien de la paix, et 78 postes de personnel temporaire (autre que celui affecté aux missions) transformés en postes établis) et application d'un taux de vacance de postes de 4,9 % à tous les postes maintenus, à comparer au taux de 50 % pour délais de recrutement appliqué aux nouveaux postes approuvés pour 2007/08 b) Augmentation des ressources nécessaires au titre des consultants, des voyages, des bâtiments et des infrastructures, des transmissions de l'informatique et autres fournitures, services et matériel, annulée en partie par une diminution des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux missions) et des services médicaux

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
FINUL	<p>Diminution de 24,8 millions de dollars (3,5 %) due aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Achèvement, pendant l'exercice 2007/08, des grands chantiers de construction et de rénovation rendus nécessaires par l'expansion de la Force b) Baisse du coût moyen des voyages pour le déploiement, la relève et le rapatriement des contingents c) Diminution des ressources nécessaires au titre des salaires du personnel recruté sur le plan international, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel, compte tenu du niveau des dépenses effectuées en 2006/07 d) Diminution des ressources nécessaires au titre des transports maritimes du fait de la reconfiguration de la force navale fondée sur les résultats d'une analyse visant à s'assurer que les éléments navals de la Mission sont adaptés aux tâches à accomplir
FNUOD	<p>Augmentation de 6,1 millions de dollars (15,3 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale b) Application de nouvelles mesures de sécurité c) Augmentation des ressources nécessaires au titre des transports terrestres, principalement à cause du nombre de véhicules supplémentaires nécessaires pour rendre la Force plus mobile et de l'augmentation du prix du carburant
MINUAD	<p>Augmentation de 424,1 millions de dollars (33,2 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Augmentation du nombre de militaires, policiers et membres du personnel civil déployés b) Augmentation des ressources nécessaires au titre des opérations aériennes par suite de la multiplication des patrouilles aériennes et des mouvements de marchandises/personnel du fait du niveau du déploiement plus élevé de la Mission c) Augmentation en partie compensée par la diminution des ressources nécessaires au titre des achats et des services de construction, qui étaient inscrites au budget précédent
MINUEE	<p>Diminution de 13,1 millions de dollars (11,6 %) due aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Application d'estimations de coûts pour des taux de vacance de postes beaucoup plus élevés pour toutes les catégories de personnel du fait de la situation et dans l'attente d'éventuels

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
	changements du mandat de la Mission imposés par le Conseil de sécurité. En outre, aucun crédit n'a été prévu pour l'achat de matériel neuf ni le remplacement du matériel existant
MINUK	<p>Diminution de 12,7 millions (6 %) due aux facteurs suivants :</p> <p>a) Application de taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour ce qui est du personnel recruté sur le plan tant international que national</p> <p>b) Non-acquisition de matériel supplémentaire ou de matériel de remplacement</p>
MINUL	<p>Diminution de 84,6 millions de dollars (12,3 %) due au facteur suivant :</p> <p>a) Réduction des effectifs militaires autorisés, comme décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1777 (2007), en date du 20 septembre 2007</p>
MINURCAT	<p>Augmentation de 125,4 millions de dollars (68,7 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) Baisse, par rapport à l'exercice 2007/08, du taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international, qui avait alors été déployé de manière échelonnée</p> <p>b) Construction de 7 camps (N'Djaména, Abéché, Bahai, Iriba, Guéréda, Farchana et Goz Beïda), 6 commissariats et 12 postes de police</p> <p>c) Services d'entretien du bureau de la Mission et des locaux à usage d'habitation compte tenu du plein déploiement du personnel affecté à la Mission</p> <p>d) Location et utilisation d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et consommation de carburant pour une période de 12 mois, contre 3 mois environ pendant l'exercice 2007/08, et coût plus élevé du carburant aviation</p>
MINURSO	<p>Augmentation de 1,4 million de dollars (3,2 %), imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) Augmentation des ressources nécessaires au titre des transports aériens en raison de la hausse du coût de l'heure de vol dans les nouveaux contrats d'affrètement des avions et des hélicoptères</p> <p>b) Augmentation des ressources nécessaires au titre des services et du matériel de détection des mines et de déminage à la suite du lancement du programme d'action antimines</p> <p>c) Augmentation en partie compensée par la réduction des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international en raison de la transformation de huit postes d'agent</p>

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
MINUS	<p>recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national et par la diminution des crédits nécessaires au titre des transports terrestres grâce à l'exécution d'un programme de remplacement des véhicules pendant l'exercice 2007/08</p> <p>Diminution de 8 millions de dollars (0,9 %) due au facteur suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Transfert à la MINUAD de la majorité de ses opérations au Darfour b) Diminution du nombre de projets de construction, la Mission ayant mené à bien la plus grande partie de son programme de construction
MINUSTAH	<p>Augmentation de 39,7 millions de dollars (7,4 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major, en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale b) Baisse du taux de vacance de postes pour le personnel de police, compte tenu des chiffres les plus récents concernant les agents réellement déployés c) Relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) et du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national d) Augmentation des frais de location des hélicoptères
MINUT	<p>Augmentation de 20,3 millions de dollars (13,2 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Maintien des effectifs de police, assorti de la rétention appropriée du personnel technique et administratif apportant un appui direct aux unités de police constituées b) Relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) c) Augmentation des ressources nécessaires compensée en partie par une réduction des crédits demandés au titre des services médicaux en raison du remplacement d'un hôpital de niveau II par une infirmerie appartenant à la Mission par le biais d'une lettre d'attribution
MONUC	<p>Augmentation de 78,6 millions de dollars (7,1 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Utilisation de 6 avions et 29 hélicoptères supplémentaires pour favoriser le bon déroulement des élections locales b) Recrutement temporaire de 93 agents internationaux, 108 agents locaux et 162 Volontaires des Nations Unies, en appui aux élections locales

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
MONUG	<p>c) Création de nouveaux postes (56 agents recrutés sur le plan international, 568 agents recrutés sur le plan national et 29 de Volontaires des Nations Unies) pour renforcer les services organiques et d'appui et régulariser le statut des vacataires</p> <p>Diminution de 0,3 million de dollars (0,8 %) due aux facteurs suivants :</p> <p>a) Diminution des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international par suite de la suppression nette d'un poste d'agent recruté sur le plan international et de la révision des coûts salariaux moyens pour la Mission compte tenu du niveau des dépenses réelles en 2006/07</p> <p>b) Baisse du coût de l'heure de vol d'un avion et d'un hélicoptère, selon les contrats en vigueur</p> <p>c) Diminution du nombre d'éléments de matériel de transmission remplacés par rapport à 2007/08</p> <p>d) Annulation partielle des économies ainsi réalisées par la création de 19 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national, l'augmentation du coût des services d'entretien externes, le remplacement de 9 groupes électrogènes, l'augmentation du nombre des agents de sécurité recrutés dans le cadre de contrats de sous-traitance pour satisfaire aux Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, la hausse des frais de manutention au sol et l'augmentation de la consommation de carburant d'un hélicoptère</p>
ONUCI	<p>Augmentation de 6,2 millions de dollars (1,3 %) imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) Augmentation des ressources nécessaires au titre des transports terrestres pour les prochaines élections et du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement, de réinstallation et d'identification</p> <p>b) Augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'information, et notamment des campagnes de sensibilisation, du suivi et du développement des médias, et de la programmation radiophonique à l'appui des prochaines élections et du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement, de réinstallation et d'identification</p> <p>c) Augmentation des ressources nécessaires au titre des technologies de l'information en raison du remplacement des ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et unités d'alimentation sans interruption, ainsi que de l'achat de serveurs et de systèmes de secours.</p>
UNFICYP	<p>Augmentation de 8,4 millions de dollars (17,9 %) imputable aux facteurs suivants :</p>

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
	a) Versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale
	b) Révision du barème des salaires du personnel recruté sur le plan national à compter du 1 ^{er} janvier 2008
	c) Appréciation de la livre chypriote (de l'euro à partir du 1 ^{er} janvier 2008) par rapport au dollar des États-Unis
	d) Augmentation du coût des vols affrétés pour le transport aérien des contingents

146. Pour l'exercice 2008/09, 30 013 postes et postes temporaires d'agent recruté sur le plan international et sur le plan national et de Volontaire des Nations Unies sont proposés pour les missions de maintien de la paix et la BSLB des Nations Unies et le compte d'appui, contre 28 864 postes et postes temporaires approuvés pour l'exercice 2007/08, c'est-à-dire 770 postes et 379 postes temporaires de plus, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2007/08.

147. On trouvera indiqués ci-après dans le tableau 11 le nombre de postes et de postes temporaires approuvés pour 2007/08 et le nombre de postes et postes temporaires proposés pour 2008/09.

Tableau 11
Effectifs civils proposés (y compris les Volontaires des Nations Unies)

<i>Composante</i>	<i>Nombre de postes approuvés 2007/08</i>			<i>Nombre de postes proposés 2008/09</i>			<i>Écart</i>	
	<i>Postes^a</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>	<i>Postes^a</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURCAT	1 261	15	1 276	1 200	2	1 202	(74)	(5,8)
MINURSO	290	1	291	293	1	294	3	1,0
MINUSTAH	1 960	48	2 008	1 958	100	2 058	50	2,5
MONUC	3 854	61	3 915	4 507	427	4 934	1 019	26,0
MINUAD	5 470	99	5 569	5 458	99	5 557	(12)	(0,2)
FNUOD	150	2	152	153	–	153	1	0,7
UNFICYP	149	–	149	153	–	153	4	2,7
FINUL	1 251	7	1 258	1 250	7	1 257	(1)	(0,1)
MINUEE	464	–	464	463	1	464	–	–
MINUK	2 804	4	2 808	2 804	4	2 808	–	–
MINUL	1 806	13	1 819	1 845	4	1 849	30	1,6
MINUS	4 595	15	4 610	4 171	89	4 260	(350)	(7,6)
MINUT	1 317	2	1 319	1 553	3	1 556	237	18,0
ONUCI	1 391	21	1 412	1 508	12	1 520	108	7,6
MONUG	308	1	309	326	1	327	18	5,8

Composante	Nombre de postes approuvés 2007/08			Nombre de postes proposés 2008/09			Écart	
	Postes ^a	Postes temporaires	Total	Postes ^a	Postes temporaires	Total	Nombre	Pourcentage
Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi)	223	19	242	265	–	265	23	9,5
Compte d'appui	1 122	141	1 263	1 278	78	1 356	93	7,4
Total	28 415	449	28 864	29 185	828	30 019	1 149	4,0

^a Postes de Volontaire des Nations Unies compris.

148. La variation du nombre de postes proposés pour l'exercice 2008/09 par rapport à l'exercice 2007/08 tient aux facteurs suivants :

a) À la MINURCAT, externalisation de la plupart des services de construction et d'entretien, fourniture par l'opération de l'Union européenne, dans le cadre d'une co-implantation, de services de conception de terrains d'aviation et de lutte contre l'incendie dans les aéroports et suppression de 12 postes de personnel temporaire (autre) au sein de l'Équipe d'intervention;

b) À la MINURSO, création de deux nouveaux postes au titre de l'archivage des documents et d'un nouveau poste pour les services généraux d'entretien;

c) À la MINUSTAH, suppression de 24 postes au sein de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration compte tenu de la reformulation du concept de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui est passé d'une approche traditionnelle à une approche communautaire axée sur la réduction de la violence, conformément aux résolutions 1702 (2006) et 1763 (2007) du Conseil de sécurité. Cette diminution des effectifs est contrebalancée par la création de 22 postes à la composante appui;

d) À la MONUC, proposition de 56 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international, 568 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national et 29 postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies afin de renforcer les bureaux organiques et d'appui et de régulariser la situation des prestataires de services. En outre, des postes supplémentaires de personnel temporaire (93 agents internationaux, 108 agents nationaux et 162 Volontaires des Nations Unies) sont proposés à l'appui des élections locales;

e) À la FNUOD, proposition de conversion de deux postes d'agent temporaire, l'un recruté sur le plan international et l'autre sur le plan national, en postes permanents au sein du bureau du Chef de l'appui à la Mission, ainsi que de création d'un poste d'agent recruté sur le plan international pour renforcer les services d'appui intégrés;

f) À l'UNFICYP, proposition de création d'un poste de conseiller juridique principal et de trois postes de technicien recruté sur le plan national au sein des services d'appui intégrés;

g) À la FINUL, la suppression de cinq postes au sein de la composante opérations et de six postes dans la composante appui, compensée par la création de six postes au sein de la composante direction exécutive et gestion;

h) À la MINUK, proposition de maintenir les effectifs approuvés pour 2007/08;

i) À la MINUAD, proposition de maintenir tous les postes temporaires approuvés pour 2007/08 en 2008/09. En outre, transfert de 12 postes du Bureau des auditeurs résidents au compte d'appui;

j) À la MINUT, proposition de création de 217 postes d'agent recruté sur le plan national au sein des services d'appui administratif et technique, dont 176 d'assistant linguistique recruté sur le plan national pour appuyer directement les unités de police constituées, dont les effectifs avaient été réduits pendant l'exercice 2007/08 en prévision du rapatriement de quatre unités de police constituées;

k) À l'ONUCI, augmentation nette de 45 postes à la section de la sécurité pour appuyer la décentralisation des opérations de la Mission dans 10 bureaux sur le terrain; augmentation nette de 16 postes à la section des communications et de l'information pour que les émissions de radio de l'ONUCI puissent être captées par l'ensemble du territoire et création nette de 12 postes pour accompagner l'augmentation de 12 à 15 du nombre de bureaux sous-régionaux à l'appui du processus électoral;

l) À la MONUG, proposition de création de 1 poste d'agent recruté sur le plan international au sein de la composante civile opérationnelle et de 19 postes d'agent recruté sur le plan national au sein principalement du Bureau de la sécurité. Ces créations de poste seraient en partie compensées par la suppression de 2 postes d'agents recrutés sur le plan international;

m) À la MINUL, compte tenu du fait que la Mission a atteint la phase de retrait, proposition de réduction de 21 postes d'agent recruté sur le plan international et d'ajout de 64 postes d'agent recruté sur le plan national et conversion de 5 postes d'agent recruté sur le plan national en postes d'agent affecté à la composante de consolidation de la paix, vu la nature permanente de leurs fonctions;

n) Recrutement de davantage de personnel civil dans le cadre de l'augmentation de la charge de travail de la Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi);

o) Proposition d'augmentation des effectifs pour appuyer la MINUAD et la MINURCAT et renforcer les capacités des départements et bureaux financés par le compte d'appui et chargés de gérer les opérations de maintien de la paix.

V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2007

149. L'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dans sa résolution 47/217, pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Le montant initial des ressources du Fonds a été fixé, dans la

même résolution, à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

150. Comme il ressort des états financiers de l'exercice 2006/07, le solde du Fonds au 30 juin 2007 était de 161,9 millions de dollars, soit la réserve de 150 millions et un excédent cumulé de 11,9 millions. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, des prêts à court terme ont été consentis et versés à la MINUT à réception des contributions mises en recouvrement. Au 30 juin 2007, deux prêts n'avaient pas encore été remboursés : un prêt d'un montant de 12,8 millions de dollars octroyé en 1998 et 1999 à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), et un prêt supplémentaire à la MINURCAT, pour un montant de 3 millions de dollars, qui remonte à mai et juin 2007. Le solde du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix qui dépasse le niveau autorisé disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2008/09 sera fourni, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, dans le rapport sur l'exécution du compte d'appui pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

151. Le Secrétariat s'est engagé à présenter le texte définitif des mémorandums d'accord aux missions permanentes des pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées dans les trois mois suivant le début des négociations. Souvent, la signature tardive du mémorandum d'accord est imputable au fait que les gouvernements tardent à accepter les dispositions du projet final. Dans certains des pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, le texte doit être approuvé par les organes législatifs ou parlementaires à l'issue d'une longue procédure. Ces retards se répercutent évidemment sur le traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome. Actuellement, pour les mémorandums d'accord déjà prêts, toutes les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome sont traitées dans les six mois suivant la réception des rapports d'inspection établis par les opérations de maintien de la paix.

152. Le Groupe de travail de 2004 sur le matériel appartenant aux contingents n'est pas parvenu à un consensus lors de l'examen triennal des taux de remboursement des dépenses relatives à ce matériel. Dans sa résolution 59/298, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le prochain Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents se réunisse en 2008. Le Groupe de travail s'est réuni au début du mois de février 2008.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

153. Les sommes dues et remboursées aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2006 et 2007 sont récapitulées au tableau 12 ci-après.

Tableau 12

Sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007
Montant dû au 1 ^{er} janvier	695 166	1 009 666
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 460 839	1 492 674
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 146 339	1 753 209
Solde au 31 décembre	1 009 666	749 131

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007
Montant dû au 1 ^{er} janvier	348 686	491 693
Dettes contractées durant l'année (estimation)	927 457	1 007 730
À déduire : paiements effectués pendant l'année	784 450	1 111 911
Solde au 31 décembre	491 693	387 511

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007
Montant dû au 1 ^{er} janvier	346 480	517 973
Dettes contractées durant l'année (estimation)	533 382	484 944
À déduire : paiements effectués pendant l'année	361 889	641 298
Solde au 31 décembre	517 973	361 620

154. Les versements au titre des dépenses afférentes aux contingents sont effectués en tenant compte du fait que chaque mission doit disposer de trois mois de réserve de liquidités. En 2007, quatre versements trimestriels ont été effectués pour toutes

les missions en cours qui avaient suffisamment de liquidités. Comme des quotes-parts supplémentaires ont été recouvrées après les dates de versement prévues, quatre autres versements ont pu être effectués durant l'exercice biennal (en janvier 2007, en février 2007, en avril 2007 et en novembre 2007) pour réduire les arriérés récents de la MINUSTAH, de la MONUC, de la MINUL et de l'ONUCI.

155. En 2007, les sommes dues aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la MINURSO et à la MINUK n'ont pas pu être versées en raison de la mauvaise situation de trésorerie des comptes spéciaux de ces missions, imputable principalement à la faiblesse du montant des contributions reçues. Les sommes dues correspondent aux dépenses afférentes aux contingents pour la période allant d'avril 2002 à janvier 2008 pour la MINURSO, et de janvier 2005 à décembre 2007 pour la MINUK. Il a parfois fallu emprunter aux missions achevées pour couvrir les besoins de liquidités immédiats de la MINUK, de la MINURSO et d'autres missions en cours.

VII. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

156. Depuis la mise en place de l'actuel système d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, le 1^{er} juillet 1997, les demandes d'indemnisation sont certifiées dans les 90 jours suivant la réception du dossier complet. Le système actuel permet un traitement rapide et simplifié des demandes et réduit au minimum le nombre de demandes en attente. Il arrive que les dossiers restent en suspens en attendant : a) la preuve que le décès ou l'invalidité sont imputables au service; b) la réception, par la Division des services médicaux, de renseignements complémentaires de la part des gouvernements des pays fournissant des contingents confirmant la nature de l'invalidité permanente; et c) la confirmation, par les médecins traitants, de l'administration des traitements dans leur intégralité et de l'impossibilité d'espérer de nouveaux progrès. Ces étapes sont indispensables pour déterminer le degré d'invalidité permanente.

157. Conformément à la résolution 57/316 de l'Assemblée générale, on trouvera dans le tableau 13 ci-après des informations sur les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité qui ont été traitées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Tableau 13

Demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité traitées en 2007

A. Tableau récapitulatif des demandes traitées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	10	46,0	–	–	7	10,5
FNUOD	4	3,5	1	1,0	10	9,5
MINUEE	3	77,5	–	–	9	213,5
MINUK	–	–	–	–	–	–

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MINUL	2	100,0	–	–	9	314,5
MINURCAT	–	–	–	–	–	–
MINURSO						
MINUS	1	36,0	–	–	10	204,5
MINUSTAH	12	365,8	–	–	6	85,5
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	4	105,0	1	50,0	11	307,7
MONUG	–	–	–	–	–	–
ONUB	2	2,5	–	–	2	100,0
ONUCI	4	200,0	–	–	1	50,0
UNFICYP	–	–	–	–	1	50,0
Total	42	1 356,3	2	51,0	66	1 345,7

B. Indemnisation pour cause de décès

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	9	465,0	–	–	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MINUEE	1	50,0	–	–	4	200,0
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	2	100,0	–	–	6	300,0
MINURCAT	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	4	200,0
MINUSTAH	6	305,3	–	–	–	–
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	2	100,0	1	50,0	5	251,2
MONUG	–	–	–	–	–	–
ONUB	–	–	–	–	2	100,0
ONUCI	4	200,0	–	–	1	50,0
UNFICYP	–	–	–	–	1	50,0
Total	24	1 220,3	1	50,0	23	1 151,2

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	1	1,0	–	–	7	10,5
FNUOD	4	3,5	1	1,0	10	9,5
MINUEE	2	27,5	–	–	5	13,5
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	3	14,5
MINURCAT	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MINUS	1	36,0	–	–	6	4,5
MINUSTAH	6	60,5	–	–	6	85,5
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	2	5,0	–	–	6	56,5
MONUG	–	–	–	–	–	–
ONUB	2	2,5	–	–	–	–
ONUCI	–	–	–	–	–	–
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
Total	18	136,0	1	1,0	43	194,5

Conclusions et recommandations

158. L'exercice 2007/08 restera en mémoire comme ayant constitué un véritable tournant pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec le lancement d'importantes mesures de réforme et la planification et le déploiement de l'opération la plus vaste et la plus complexe à ce jour, sans oublier l'apport continu d'un appui aux 15 opérations de maintien de la paix en cours.

159. L'importance qu'accordent les États Membres aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies montre bien le rôle central que jouent ces opérations dans les efforts que déploie l'Organisation pour préserver la paix et la sécurité internationales. L'Organisation doit rechercher des approches modulables, économiques et efficaces pour répondre correctement aux besoins opérationnels complexes dans la limite des ressources disponibles. Tant le Département des opérations de maintien de la paix que celui de l'appui aux missions devront, forts des enseignements tirés de l'expérience acquise sur le terrain, continuer d'adapter les opérations de maintien de la paix à l'évolution des besoins de la communauté internationale. La capacité de tirer les leçons voulues et de procéder aux ajustements qui s'imposent en conséquence constituera la clef du succès des opérations de maintien de la paix.

160. Le soutien, la participation et l'engagement continus des États Membres sont indispensables pour aider et encadrer les 140 000 membres du personnel déployés sur le terrain et gérer un budget de près de 8 milliards de dollars. Le Secrétariat se félicite des précieuses contributions qu'apportent les pays qui fournissent des

contingents et des unités de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le développement sans précédent des activités de maintien de la paix rend bien compte du crédit dont elles jouissent auprès des États Membres. Le Secrétaire remercie tous les États Membres de la confiance qu'ils placent dans la capacité du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions de gérer de manière responsable les ressources qui leur sont confiées en vue du maintien de la paix.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

161. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont les suivantes à :

- a) **Prendre note des mesures prises pour donner suite à ses résolutions 61/244 et 61/276 en examinant les contrats des membres du personnel engagés pour une durée limitée;**
- b) **Prendre note des efforts déployés pour améliorer la coordination des activités avec les organes compétents des Nations Unies en ce qui concerne les opérations sur le terrain.**

Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix : questions intersectorielles

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-deuxième session (sauf indication contraire)</i>
Section I			
Questions intersectorielles			
Paragraphe 7	Veiller à ce que [les rapports qui n'ont pas encore été présentés le soient] à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.	DOMP/DAM/DG	Rapports distincts
Paragraphe 8	Présenter, au titre de la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 », un rapport sur la possibilité d'appliquer les dispositions pertinentes de la présente résolution à d'autres opérations administrées par le Département des opérations de maintien de la paix, notamment les missions politiques spéciales, le cas échéant.	DOMP/DAM/DG	Rapport distinct
Section II			
Établissement et présentation des budgets			
Paragraphe 5	Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et [...] faire rapport [à l'Assemblée générale] sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.	DOMP/DAM/Missions	Rapport d'ensemble
Section V			
Pratiques de référence			
Paragraphe 2	Présenter à la deuxième partie de la reprise de [l]a soixante-deuxième session [de l'Assemblée générale] un rapport d'ensemble sur la question comportant notamment des éléments d'information sur la façon dont les informations sur les pratiques de référence sont utilisées au stade de la préparation des missions et sur les gains d'efficacité et les améliorations ainsi obtenus.	DOMP/DAM/ Missions	Rapport distinct (A/62/593)
Section VII			
Dotations en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes			
Paragraphe 2	Se pencher sur les normes de recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national et [...] lui faire rapport sur la question à sa soixante-deuxième session, pour examen et décision.	DAM/OHRM	Rapport distinct

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-deuxième session (sauf indication contraire)</i>
Section VIII	Recours aux engagements au titre des séries 300 et 100 du Règlement du personnel		
Paragraphe 3	Autoriser le Secrétaire général à rengager au titre de la série 100 du Règlement du personnel les membres du personnel affectés à une mission qui bénéficiaient d'un engagement régi par les dispositions de la série 300 et qui auront atteint le plafond de quatre ans au 31 décembre 2007, à condition que les fonctions exercées par les intéressés aient été évaluées et jugées indispensables et que les résultats des intéressés aient été jugés entièrement satisfaisants, et le prier de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-deuxième session.	DAM	Rapport d'ensemble
Section X	Demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité		
Paragraphe 6	Agir d'urgence afin que l'arriéré de demandes en attente depuis plus de trois mois soit résorbé et [...] lui rendre compte des progrès accomplis à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.	DAM	Rapport distinct
Paragraphe 9	Procéder à un examen d'ensemble des arrangements et procédures d'administration et de paiement des indemnités dues en raison du décès ou de l'invalidité de membres des contingents, des unités de police constituées ou de la police civile ou d'observateurs militaires servant dans des opérations de maintien de la paix, en vue de les simplifier, de les rationaliser et de les harmoniser, et [...] lui faire rapport sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.	DAM	Rapport distinct
Section XI	Contingents		
Paragraphe 2	Décider d'autoriser le versement d'une indemnité de subsistance (missions), le cas échéant, aux officiers d'état-major appelés à se déplacer dans la zone de la mission lorsque celle-ci n'est pas en mesure de les loger ou de les nourrir, et de revenir sur la question dans le cadre de l'étude demandée au paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852).	DOMP/DAM/ Missions	Rapport d'ensemble
Paragraphe 4	Présenter des éléments d'information actualisés sur [le déploiement rapide des ressources militaires dans] son prochain rapport d'ensemble.	DOMP/DAM	Rapport d'ensemble

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-deuxième session (sauf indication contraire)</i>
Section XIII	Transports aériens		
Paragraphe 5	Renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et [...] lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport d'ensemble.	DAM/Missions	Rapport d'ensemble
Section XIV	Transports terrestres et utilisation des véhicules et des pièces de rechange		
Paragraphe 1	Rendre compte, dans son prochain rapport d'ensemble, des progrès accomplis sur le plan de la gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale.	DAM	Rapport d'ensemble
Paragraphe 5	Lui rendre compte, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, des progrès accomplis en ce qui concerne [la mise en place du système de gestion des stocks, un système global de gestion du parc automobile pour la gestion des pièces de rechanges].	DAM	Rapport distinct
Section XV	Gestion des carburants		
Paragraphe 2	Élaborer un manuel et des consignes permanentes sur la gestion des carburants et [...] faire désormais figurer dans son rapport sur la question des renseignements sur l'examen du modèle utilisé pour l'approvisionnement en carburants et les mesures prises pour améliorer la gestion des carburants, notamment les enseignements tirés des projets relatifs au Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et au système FuelLog, ainsi que ses projets concernant l'adoption d'autres systèmes conçus pour faciliter la gestion des carburants au niveau mondial.	DAM	Rapport d'ensemble
Section XVI	Déontologie et discipline		
Paragraphe 5	Rechercher des moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les équipes chargées de la déontologie et de la discipline, le Bureau des services de contrôle interne et les autres entités du système des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain, et [...] lui faire rapport à ce sujet à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, dans son rapport d'ensemble.	DAM	Rapport d'ensemble

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-deuxième session (sauf indication contraire)</i>
Paragraphe 6	Lui [...] présente[r] à sa soixante-deuxième session un rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline, donnant notamment une justification détaillée de tous les postes, le niveau des effectifs et une description des fonctions et des effets concrets obtenus.	DAM	Rapport distinct
Section XIX	Achats		
Paragraphe 2	S'efforcer davantage d'offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés, et [...] lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-deuxième session.	DG	Rapport annuel sur la passation des marchés
Section XX	Coordination régionale		
Paragraphe 2	Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission, et [...] lui rendre compte des progrès accomplis dans son prochain rapport d'ensemble.	DOMP/DAM/Missions	Rapport d'ensemble

Annexe II

Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, à compter d'août 2006

(En dollars des États-Unis)

<i>Prestations</i>	<i>Soudan</i>	<i>Sahara occidentale</i>	<i>Libéria</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Érythrée</i>	<i>Timor- Leste</i>	<i>République démocratique du Congo</i>	<i>Haïti</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Géorgie</i>
a. Prédéploiement, entrée en fonctions et voyage de rapatriement	5 000	5 000	5 600	5 000	5 000	5 000	5 600	5 600	5 000	5 000
b. Prime d'installation	4 317	3 636	3 609	3 750	3 579	4 050	3 795	3 480	3 657	3 636
c. Indemnité de subsistance des Volontaires*	28 908	22 956	26 556	22 440	23 568	25 920	27 900	28 320	26 484	22 164
d. Prime de risque	6 240	–	6 240	6 240	6 240	–	6 240	6 240	–	6 240
e. Orientation et formation	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
f. Indemnité de réinstallation	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
g. Assurance médicale/assurance vie	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404
h. Appui au programme	3 838	2 808	3 641	3 275	3 351	3 078	3 763	3 772	3 092	3 244
Total	51 807	37 904	49 150	44 209	45 242	41 552	50 802	50 916	41 737	43 788

<i>Calcul de l'indemnité de subsistance des Volontaires</i>	<i>Soudan**</i>	<i>Sahara occidentale</i>	<i>Libéria**</i>	<i>Côte d'Ivoire**</i>	<i>Érythrée</i>	<i>Timor- Leste</i>	<i>République démocratique du Congo**</i>	<i>Haïti**</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Géorgie</i>
i. Indemnité de subsistance mensuelle	1 439	1 212	1 203	1 250	1 193	1 350	1 265	1 160	1 219	1 212
j. Hébergement	760	491	800	410	561	600	850	990	778	425
k. Allocation familiale (pour une personne à charge)	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
l. Allocation familiale (pour deux personnes à charge)	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450

* Soit 40 % du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires des Nations Unies pour ceux qui n'ont pas de personne à charge, 30 % de plus pour ceux avec une personne à charge, et encore 30 % de plus pour ceux avec deux personnes à charge ou plus.

** Le montant de l'indemnité d'hébergement dans ces pays est actuellement examiné et il est presque certain qu'il sera modifié.

Coûts standard en ce qui concerne les responsables de programmes des Volontaires des Nations Unies (fonctionnaires) affectés à des missions de maintien de la paix

(En dollars des États-Unis)

<i>Prestations</i>	<i>Soudan</i>	<i>Sahara occidentale</i>	<i>Libéria</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Érythrée</i>	<i>Timor- Leste</i>	<i>République démocratique du Congo</i>	<i>Haïti</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Géorgie</i>
a. Responsable de programme	144 000	–	144 000	144 000	–	120 000	180 000	144 000	120 000	–
b. Appui au programme	11 520	–	11 520	11 520	–	9 600	14 400	11 520	9 600	–
Total	155 520	–	155 520	155 520	–	129 600	194 400	155 520	129 600	–

Annexe III

Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, tels que révisés en août 2007

(En dollars des États-Unis)

Prestations											
	Soudan	Sahara occidentale	Libéria	Côte d'Ivoire	Érythrée	Timor- Leste	République démocratique du Congo	Haïti	Kosovo	Géorgie	Tchad
a. Prédéploiement, entrée en fonctions et voyage de rapatriement	5 000	5 000	5 600	5 000	5 000	5 000	5 600	5 600	5 000	5 000	5 000
b. Prime d'installation	4 359	3 762	4 134	4 431	3 828	4 188	4 323	4 134	3 930	3 912	4 698
c. Indemnité de subsistance des Volontaires*	29 076	23 460	29 046	25 824	24 564	26 472	30 312	30 936	27 576	23 268	28 884
d. Prime de risque***	6 240	–	6 240	6 240	6 240	–	6 240	6 240	–	6 240	6 240
e. Orientation et formation	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
f. Indemnité de réinstallation	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
g. Assurance médicale/assurance vie***	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404
h. Congé dans les foyers	2 500	2 500	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
i. Trousses médicales	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
j. Appui au programme	3 854	2 858	3 882	3 600	3 451	3 133	3 998	4 033	3 201	3 354	3 866
Total	54 583	41 134	55 456	51 149	49 137	44 847	56 527	56 997	45 761	47 828	54 742

Calcul de l'indemnité de subsistance des Volontaires											
	Soudan**	Sahara occidentale	Libéria**	Côte d'Ivoire	Érythrée	Timor- Leste	République démocratique du Congo**	Haïti**	Kosovo	Géorgie	Tchad
k. Indemnité de subsistance mensuelle	1 453	1 254	1 378	1 477	1 276	1 396	1 441	1 378	1 310	1 304	1 566
l. Hébergement	760	491	800	465	561	600	850	990	778	425	631
m. Allocation familiale (pour une personne à charge)	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
n. Allocation familiale (pour deux personnes à charge)	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450

* Soit 40 % du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires des Nations Unies pour ceux qui n'ont pas de personne à charge, 30 % de plus pour ceux avec une personne à charge, et encore 30 % de plus pour ceux avec deux personnes à charge ou plus, à l'exception du Libéria et de la République démocratique du Congo, où ces pourcentages sont légèrement différents pour mieux rendre compte de la réalité.

** L'octroi d'une prime de risque est fonction de la situation sur le plan de la sécurité dans le pays, qui est également prise en compte pour le calcul des prestations versées aux responsables de programmes des Volontaires des Nations Unies.

*** Le montant de l'indemnité d'hébergement dans ces pays est actuellement examiné et il est presque certain qu'il sera modifié.